
L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE
DÉSHERBAGE POUR LE CENTRE DE
DOCUMENTATION EUROPÉENNE DE LA
LAW & EUROPA LIBRARY



Delphine RÉVEILLAC

Année spéciale –Métiers du livre et du patrimoine– 2012



IUT2 Grenoble
Département Information-Communication
Université Pierre Mendès France

Law & Europa Library
Old College, South Bridge
Edinburgh, Scotland
UK EH8 9YL



L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE
DÉSHERBAGE POUR LE CENTRE DE
DOCUMENTATION EUROPÉENNE DE LA
LAW & EUROPA LIBRARY

Delphine RÉVEILLAC

Année spéciale –Métiers du livre et du patrimoine– 2012

Stage du 7 Mai au 6 Juillet 2012

Responsable de stage : Mme Fran Fullarton

Responsable pédagogique : M. Pierre-Henri Tissot

Remerciements

Je remercie tout le personnel de la bibliothèque pour son accueil et son soutien, et plus particulièrement Fran Fullarton, qui a été pour moi bien plus qu'une responsable pédagogique, elle a fait de mon séjour à la *Law & Europa Library* la meilleure expérience en bibliothèque que j'ai pu avoir.

Je remercie M. Tissot mon correspondant pédagogique pour son suivi.

Je remercie mes colocataires d'Édimbourg, Nadège Mazel et Céline Filippi, pour les éclairages qu'elles ont pu m'apporter sur la culture britannique, et pour leur accueil exceptionnel.

Enfin je remercie le Conseil Régional de Rhône-Alpes pour m'avoir aidé à financer mon séjour.

Sommaire

<u>Introduction</u>	6
<u>I. CDE, un titre en perte de vitesse</u>	8
<u>A) Grandeur et décadence des CDE</u>	8
<u>1 - Qu'est-ce qu'un CDE ?</u>	8
<u>2 - Histoire des CDE</u>	9
<u>B) Le CDE de l'université d'Édimbourg : du développement à la centralisation</u>	10
<u>1 - Les CDE en Écosse et au Royaume-Uni</u>	10
<u>2 - Du Centre of European Governmental Studies à la Europa Library</u>	11
<u>3 - La fusion de la Law Library et de la Europa Library</u>	11
<u>C) Le CDE de la Law & Europa Library aujourd'hui : des problèmes qui s'accumulent</u>	12
<u>1 - Catalogage et classification hétérogènes</u>	12
<u>2 - Un manque d'espace qui mène au désordre</u>	13
<u>3 - Des usages transformés par le numérique</u>	15
<u>II. Des missions difficiles à concilier ?</u>	17
<u>A) Les attentes de la Commission Européenne : mission impossible ?</u>	17
<u>1 - Un contrat déséquilibré</u>	17
<u>2 - Un contrat difficile à respecter</u>	18
<u>B) Intégrer les missions de la Law & Europa Library</u>	19
<u>1 - Accompagner la recherche</u>	19
<u>2 - Une bibliothèque de droit</u>	21
<u>III. Le désherbage du CDE de la Law & Europa Library</u>	23
<u>A) Comprendre les collections</u>	23
<u>1 - Une documentation complexe</u>	23
<u>2 - Une documentation instable</u>	24
<u>3 - Une documentation variée</u>	25
<u>B) Les critères de désherbage</u>	26
<u>1 - Existence d'une version en ligne</u>	26
<u>2 - Obsolescence</u>	26
<u>3 - Intégrité des collections</u>	27
<u>4 - Lien avec le droit</u>	27

<u>5 - Niveau de l'information</u>	<u>27</u>
<u>6 - Doublons et documents redondants</u>	<u>28</u>
<u>7 - Disponibilité dans un autre établissements</u>	<u>28</u>
<u>8 - Lisibilité du support</u>	<u>28</u>
<u>C) Méthodologie du désherbage</u>	<u>29</u>
<u>1 - Rédiger un guide pratique</u>	<u>29</u>
<u>2 - Réorganisation des documents</u>	<u>30</u>
<u>Conclusion</u>	<u>33</u>
<u>Bibliographie</u>	<u>35</u>
<u>Termes et sigles utilisés</u>	<u>37</u>
<u>Annexe n°1 : fiches profil</u>	<u>39</u>
<u>Annexe n°2 : plan de la bibliothèque</u>	<u>50</u>
<u>Annexe n°3 : questionnaire envoyé aux membres du Europa Institute</u>	<u>52</u>
<u>Annexe n°4 : guide de désherbage des collections européennes à l'attention du personnel</u>	<u>56</u>
<u>Annexe n°5 : extrait du tableau de travail sur les documents fondamentaux du CDE</u>	<u>62</u>
<u>Annexe n°6 : organigramme du Service Information de l'université d'Édimbourg</u>	<u>65</u>

Introduction

Les Centres de Documentation Européenne, que nous abrègerons désormais en CDE, sont des centres documentaires présents en Europe et dans le monde, destinés à rendre accessibles les publications européennes. Ils font l'objet d'un contrat avec la Commission Européenne qui leur envoie gratuitement la documentation. Ces centres peuvent être une bibliothèque à eux tous seuls, ou, plus fréquemment, intégrés à une bibliothèque universitaire. La *Law & Europa Library* (bibliothèque universitaire « droit et Europe ») de l'université d'Édimbourg héberge un CDE dont les collections demandent à être révisées.

Il était prévu au début de mon stage que je sois chargée du désherbage* et de la mise à jour du catalogue de la totalité du CDE. Très vite nous nous sommes rendus compte que le désherbage nécessitait la mise en place d'une politique documentaire* formalisée, qui permette de réorienter les collections du CDE vers une meilleure adaptation aux besoins actuels. En effet si les collections du CDE sont très riches, elles semblent aujourd'hui sous-exploitées par la communauté universitaire, alors même que l'Europe prend une dimension de plus en plus importante dans les études de droit et de sciences humaines. Ma mission a donc été davantage un travail préparatoire de débroussaillage de la documentation, afin de fournir une base solide pour les futurs travaux sur ces collections.

Le désherbage est une pratique désormais courante des bibliothèques, qui ne peuvent plus se permettre de s'agrandir indéfiniment : il s'agit de retirer des documents d'une collections selon des critères définis. La multiplication des ressources documentaires, les limitations d'espace, et les restrictions budgétaires l'ont rendu obligatoire. Mais au delà des raisons pratiques, le désherbage est nécessaire pour faire vivre une collection, la rendre visible, cohérente, et pertinente. La *Law & Europa Library* ne possède pas de politique de désherbage définie pour les collections européennes : ces dernières ont longtemps été considérées comme des collections de référence destinées à être conservées.

Il nous a donc semblé nécessaire de nous demander en quoi la mise en place du désherbage du CDE oblige à repenser son rôle et ses missions au sein de la *Law & Europa Library*.

La situation actuelle du CDE est confuse, il convient donc dans un premier temps de clarifier ce qu'est un CDE, et plus particulièrement le CDE de la *Law & Europa Library*, afin de comprendre les enjeux du désherbage. Ceci nous permettra dans un second temps de redéfinir les missions du CDE, pour enfin proposer une politique de désherbage adaptée au nouveau profil des CDE qui est en train de se dessiner.

I. CDE, un titre en perte de vitesse

Le CDE de la *Law & Europa Library* donne au premier regard l'impression d'un fonds en difficulté, qui a été délaissé et relégué au second plan par les bibliothécaires, et qui aujourd'hui est délaissé par les usagers. Mais il ne faut pas s'y tromper, cette situation est la conséquence d'une évolution historique contextuelle des CDE en général, et de la *Law & Europa Library* en particulier. Les raisons des difficultés sont à la fois extérieures à la bibliothèque : raisons sociétales, économiques, et inhérentes au réseau des CDE et au réseau des bibliothèques universitaires d'Édimbourg.

A) Grandeur et décadence des CDE

Afin de mieux cerner la situation du CDE de la *Law & Europa Library*, il nous a semblé nécessaire de faire un point historique pour comprendre ce que sont les CDE et dans quel contexte ils se sont développés.

1 - Qu'est-ce qu'un CDE ?

Les CDE ont été créés en 1963 par la Commission Européenne (CE), afin de répondre aux besoins documentaires des publics universitaires, d'encourager la recherche et de stimuler l'intérêt public pour la question européenne. Les CDE sont les plus anciens relais d'information créés par la CE, ils font aujourd'hui partie du réseau des relais « Europe Direct » qui comprend également les Centre d'Information Europe Direct (EDIC), davantage destinés au grand public. Ces centres sont présents dans toute l'Europe et dans de nombreux pays hors d'Europe. Le Royaume-Uni en compte trente-neuf dont trois en Écosse ; à titre comparatif la France possède quarante-cinq CDE.

Le principe est le suivant : la CE s'engage à envoyer gratuitement les principales publications officielles des différentes institutions européennes, et à fournir un accès aux bases de données (BDD) de la communauté, en échange l'institution d'accueil du CDE fournit le personnel et les locaux nécessaires au maintien et à la promotion du fonds. La plupart du temps les CDE sont hébergés au sein de bibliothèques universitaires, souvent des bibliothèques de droit. Si dans un premier temps ceux-ci se trouvaient dans des centres de recherche gérés par des chercheurs ou documentalistes, très vite les contrats ont exigé un minimum d'heures d'ouverture au public. Les CDE ne pouvant justifier à eux seuls un temps plein, leur intégration à une bibliothèque plus importante s'imposait. Ce fut le cas à l'université d'Édimbourg où le CDE a été hébergé par la *Europa Library*.

2 - Histoire des CDE

On peut distinguer trois grandes périodes dans l'histoire des CDE. La première s'étend depuis la création des CDE jusque dans les années quatre-vingt ; la CE à cette époque produit encore peu de documents : les chercheurs se plaignent de la difficulté à les trouver. Les CDE sont alors les seules sources d'information de proximité pour les chercheurs. Les premières associations professionnelles entre les bibliothécaires en charge des CDE sont créées. Il s'agit d'une période où l'accès à l'information pour la recherche reste la principale préoccupation, les CDE ont un rôle primordial pour les universitaires qui se penchent sur les questions européennes.

La seconde période s'étend des années quatre-vingt au début des années 2000 : la CE prend conscience des besoins en documentation et commence à produire davantage de documents et de BDD. Le traité de Maastricht en 1992 insiste sur l'ouverture et la transparence des institutions européennes. En 1995 la CE lance le serveur *Europe* avec ses premiers sites web, et en 1999 la BDD *EUR-Lex*, pour tout ce qui concerne le droit européen. Dans ce contexte les CDE restent des intermédiaires indispensables pour le public universitaire : en plus de leurs collections papier ils fournissent un accès gratuit aux BDD et les postes informatiques nécessaires à leur consultation. Les collections prennent de l'ampleur et de nouveaux CDE sont créés dans les nouveaux États-membres ; pour limiter ses dépenses la Commission autorise les CDE à se spécialiser en choisissant dix thèmes.

Les années 2000 marquent un nouveau tournant avec d'une part l'arrivée d'Internet rendant possible l'accès en ligne gratuit aux documents, et d'autre part la volonté de la CE de

toucher un large public et de faire naître une conscience civique européenne chez les citoyens. Le site *Europa* est réorganisé, *EUR-Lex* devient accessible gratuitement en ligne, chaque institution se dote d'archives en ligne, certaines universités entreprennent la mise en ligne de documents. Le site *EU Bookshop* tente de centraliser toute la documentation numérisée, mais l'information est désormais foisonnante et dispersée. Le rôle des CDE devient flou. Ils étaient destinés au départ à un public universitaire, mais la CE semble vouloir s'en servir comme instrument de promotion, notamment après l'échec français et néerlandais du référendum sur la constitution européenne en 2005. Cette même année elle lance le plan « 3D » (Écoute, Communication, Dialogue) afin de promouvoir l'image de l'Europe auprès du grand public. Elle demande alors aux bibliothèques de rendre les CDE accessibles au grand public et envoie quantité de brochures promotionnelles qui viennent parasiter les collections ; cette documentation est perçue comme une documentation de propagande par les professionnels des bibliothèques¹. Ce n'est que récemment, dans un contexte de crise budgétaire, que la Commission a drastiquement réduit la masse de documentation papier envoyée aux CDE. Cette dernière période a remis en question le rôle des CDE : les chercheurs privilégient désormais la recherche sur Internet depuis des ordinateurs distants et se sont éloignés des CDE, ces derniers n'ayant plus le monopole de l'information européenne. Le réseau britannique des CDE est actuellement en train de se déliter : certains centres ferment, la *European Information Association* (EIA) qui est l'association professionnelle des bibliothécaires de CDE a cessé ses activités cette année faute de moyens suffisants.

B) Le CDE de l'université d'Édimbourg : du développement à la centralisation

Dans ce contexte, le CDE de la *Law & Europa Library* occupe une place particulière : il convient de le situer dans le réseau des CDE britanniques et écossais, et dans l'histoire de la *Law & Europa Library*.

1 - Les CDE en Écosse et au Royaume-Uni

Jusqu'à cette année l'Écosse était dotée de quatre CDE dans les universités d'Aberdeen, Dundee, Glasgow, et Édimbourg. Le CDE de Dundee a fermé cette année, la documentation

¹ Julien Gueslin, *Les bibliothèques du supérieur et les publications officielles : l'exemple des centres de documentation européenne*, Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, ENSSIB, 2008, p. 53.

devenant trop lourde à gérer et les usagers préférant les ressources en ligne. Le CDE de Glasgow a une taille équivalente à celui d'Édimbourg, celui d'Aberdeen est plus limité. Il faut noter que la Bibliothèque Nationale d'Écosse (NLS pour *National Library of Scotland*) possède également une documentation européenne importante, bien que n'étant pas comme la *British Library* une bibliothèque dépositaire pour cette documentation. Malgré la perte de vitesse des CDE au Royaume-Uni, on se doit de faire remarquer le dynamisme exceptionnel de certains centres comme celui de Cardiff, qui mène une politique de communication et de valorisation très active. Le CDE d'Édimbourg est donc au cœur d'un réseau écossais assez dense, mais qui n'est pas forcément dans une dynamique positive, et qui a été fragilisé par les dernières évolutions de la documentation.

2 - Du Centre of European Governmental Studies à la Europa Library

À l'origine du CDE le la *Law & Europa Library*, il y a le *Centre of European Governmental Studies* (Centre d'études gouvernementales européennes). Ce centre a été créé en 1968 grâce à des subventions européennes et des fonds privés, pour accompagner la recherche universitaire sur les pays membres de la CEE, au moment où la Grande Bretagne s'apprêtait tout juste à rejoindre la communauté. Il s'agissait avant tout d'une équipe d'enseignants-chercheurs, pour lesquels un espace documentaire a été mis à disposition ; cette équipe de recherche existe encore aujourd'hui sous le nom de *Europa Institute*. L'espace documentaire a progressivement été confié à des professionnels de la documentation (documentalistes puis bibliothécaires), et a pris le nom de *Europa Library*. Cette bibliothèque a acquis sa documentation à titre onéreux, et à titre gratuit pour les documents envoyés par les organes européens. L'université d'Édimbourg bénéficie en effet du statut de CDE depuis les années soixante-dix. En 1972 la bibliothèque comptait 3160 monographies*, 686 brochures*, 1739 volumes de périodiques*, et 162 titres de périodiques vivants, et s'inquiétait déjà de l'espace disponible et du personnel nécessaire au traitement des documents².

3 - La fusion de la Law Library et de la Europa Library

Depuis les années quatre-vingt dix l'université d'Édimbourg mène une politique de centralisation de la documentation : c'est dans ce contexte que la *Law Library* et la *Europa Library* ont fusionné pour devenir la *Law & Europa Library*. La fusion s'est faite de façon

² J. D. B. Mitchell, *Centre of European Governmental Studies, fifth annual report*, University of Edinburgh, 1971-1972, p. 10.

relativement naturelle : les deux bibliothèques étaient situées dans le même bâtiment, le droit communautaire prenait de plus en plus d'importance dans les études droit et dans les différents droits nationaux, beaucoup de CDE sont par ailleurs intégrés à des bibliothèques de droit.

Le CDE de la *Law & Europa Library* fait partie de ces CDE qui ont choisi de se spécialiser pour limiter la croissance de ses collections, quand la CE leur en a donné la possibilité. Le centre reçoit aujourd'hui la documentation sur les sujets suivants : économie, éducation, environnement, santé, industrie, régions (au sens large du terme), finance, recherche, questions sociales, droits de l'homme, ainsi que des informations généralistes, et les publications d'Eurostat*.

La bibliothèque accueille donc trois collections distinctes en théorie mais qui sont en partie mélangées dans la pratique : la *Europa Library*, la *Law Library*, et le CDE. Ce qui était auparavant une collection clairement dédiée à l'Europe sans distinction de discipline et maintenant associée aux collections de droit.

C) Le CDE de la *Law & Europa Library* aujourd'hui : des problèmes qui s'accumulent

Les changements d'orientation de la CE, la fusion des bibliothèques, et l'évolution des pratiques de recherche, ont mis le CDE dans une situation difficile sur beaucoup de plans.

1 - Catalogage et classification hétérogènes

Trois fonds différents ont amené la bibliothèque à jongler entre trois classifications* différentes. La principale est la classification de la *Library of Congress* (LCC) qui est celle utilisée majoritairement dans les bibliothèques universitaires du Royaume-Uni. La *Law & Europa Library* utilise presque uniquement la classe « K » qui concerne le droit. Certains documents de la *Europa Library* ont été catalogués* selon la LCC et ont ainsi rejoint les collections de droit. La plupart des documents de la *Europa Library* ont des cotes* différentes, issues d'une classification propre à la CE appelée Bibliographie Européenne ; les cotes sont composées de la lettre E suivie d'un indice numérique*, et des trois premières lettres de l'auteur (ex : E 422 EUR). Un troisième système de cote vient s'ajouter : il s'agit d'anciennes cotes locales de la *Europa Library* qui ressemblent à la classification de droit d'Elizabeth Moys (encore utilisé dans certaines bibliothèques universitaires du Royaume-Uni), mais dont les indices ne

correspondent pas et dont on ignore aujourd'hui la signification. Cette complexité nuit à la visibilité des fonds, les documents qui touchent à l'UE pouvant se trouver dans les trois classifications.

Dans cette complexité, les documents du CDE ont la chance d'avoir été pour la plupart catalogués dans le SIGB, ce qui leur permet d'être visibles sur l'OPAC*, cela n'a pas été toujours le cas dans d'autres CDE³. Cela nous a permis de travailler sur des listes de documents Excel. Néanmoins ce catalogage systématique ne va pas sans poser problème : il rend le désherbage plus long puisqu'il faut effacer les notices dans le catalogue, et il encombre le catalogue informatique de nombreuses notices inutiles ou incorrectes car le catalogage n'a pas toujours été bien mené et manque de régularité. En effet, pour un même titre, certains numéros de publications en série ont été catalogués individuellement, et d'autres pas. De fait cela donne l'impression, quand on consulte le catalogue, qu'une publication n'est pas complète, ou qu'il existe des doublons là où il n'y en a pas. Un inventaire s'avère donc indispensable pour mettre de l'ordre dans le catalogue informatique.

2 - Un manque d'espace qui mène au désordre

La *Law & Europa Library* étant située dans des bâtiments anciens, elle est bien éloignée des modèles architecturaux des bibliothèques modernes qui privilégient des espaces ouverts et modulables : c'est une enfilade de pièces relativement petites⁴. Cette configuration rend difficile la signalétique, puisqu'il faut traverser plusieurs salles pour pouvoir atteindre les salles qui sont aux deux bouts de la bibliothèque. La bibliothèque s'étend sur deux étages, ce qui rend difficile le déplacement de livres d'un étage à l'autre : il y a un ascenseur, mais à l'étage il faut encore gravir des marches pour y accéder, ce qui rend impossible tout déplacement sur chariot.

Le CDE est dispersé dans la bibliothèque. La salle 271 est censée lui être consacrée : un panneau indique sa présence à l'entrée de la salle ; mais comme la bibliothèque manquait de place pour les livres classés en LCC, les collections de droit en LCC débutent dans cette salle, et les documents du CDE sont uniquement sur les étagères accolées aux murs. Le reste des collections du CDE se situe à l'étage ou dans les magasins. La plupart des monographies et folios sont intégrés à la collection de la *Europa Library* qui se situe à l'étage et dans la salle

3 Julien Gueslin, *op. cit.*, p. 22.

4 Voir plan en annexe n°2, p. 50.

271, certains documents ont été mis de côté dans les nombreux placards de la bibliothèque. Le tableau ci-dessous permet de faire le point sur la localisation des collections du CDE (excepté les documents qui ont été reclassés en LCC):

Emplacement	Type de document	Mètres linéaires
Salle 271	Brochures de l'année en cours et de l'année précédente	2,5
	Périodiques	9
	Fin des collections de la <i>Europa Library</i> (monographies)	27
Étage	Brochures des années précédentes	28
	Périodiques	15
	Début des collections de la <i>Europa Library</i> (folios* et monographies)	114
Magasins	COM docs (documents de travail de la Commission Européenne)	14
Placards	Périodiques	/
	Brochures des années précédentes	/
	Microfiches	/
	CD, DVD, VHS	/

Cette dispersion des collections du CDE s'est faite progressivement, elle est symptomatique de deux choses. D'une part de l'absence de politique documentaire : la gratuité des documents envoyés par la CE a entraîné une absence de réflexion sur la cohérence des collections, une absence de choix qui a conduit à une collection quantitativement très importante. D'autre part la dispersion est symptomatique du manque d'intérêt des usagers pour ces collections. En effet si celles-ci ont été reléguées au second plan c'est parce que les usagers ne semblaient pas l'utiliser beaucoup, tandis que les documents classés en LCC sont couramment empruntés.

Il est prévu que la *Law & Europa Library* déménage d'ici trois à cinq ans dans une autre partie de *Old College* notamment pour des questions d'accessibilité. Le déménagement sera l'occasion de repenser l'espace de la bibliothèque et du CDE et de le rationaliser. Mais ce déménagement prochain nous interdit également de mener une opération de grande envergure pour la localisation des documents du CDE, qui frustrerait le personnel : on ne peut pas déplacer toutes les collections aujourd'hui en sachant que la nouvelle disposition restera temporaire jusqu'au déménagement. Tout changement doit donc être correctement pensé pour anticiper le déménagement et limiter les déplacements de livres. Cette rationalisation de l'espace doit tenir compte des exigences de la Commission Européenne, et de l'évolution des

pratiques des usagers.

3 - Des usages transformés par le numérique

Les usagers potentiels du CDE sont les étudiants, en particulier les étudiants en droit auxquels cette bibliothèque s'adresse prioritairement, et les enseignants-chercheurs, en particulier les membres du *Europa Institute*, qui sont spécialisés dans la recherche sur l'Union Européenne.

La politique de numérisation de l'UE, si complexe soit-elle, permet aujourd'hui de consulter gratuitement en ligne énormément de documents que seuls les CDE possédaient auparavant. Les textes de loi et autres documents législatifs (propositions de lois, règlements, directives, amendements...etc.) ont été prioritaires dans le processus de numérisation, l'information légale étant de première importance. Ce processus s'est étendu aux documents d'information générale destinés au grand public, et aux documents de travail des institutions européennes, dans une volonté de transparence. Les sites internet de l'Union Européenne sont donc la première source d'information des usagers, qu'ils soient étudiants ou enseignants-chercheurs. Les étudiants en droit reçoivent une formation aux différentes BDD et sites internet liés au droit (y compris droit européen) au début de l'année scolaire. Les étudiants des autres filières (sauf histoire, politique, ou économie) n'ont besoin que ponctuellement de l'information européenne et trouvent certainement suffisamment d'information sur le web⁵.

Ainsi, bien que la dimension européenne prenne de plus en plus d'importance dans tous les cursus universitaires, le CDE est de moins en moins fréquenté. Ce manque d'intérêt est aussi à attribuer au manque de visibilité de cette collection au sein de la bibliothèque : parmi le peu de réponses que nous avons eu à notre questionnaire sur l'usage du CDE⁶, l'une d'entre elle assurait ne pas avoir connaissance de l'existence du CDE. Les usagers du CDE semblent être plutôt des chercheurs âgés qui ne sont pas à l'aise avec la recherche sur Internet, ou au contraire des chercheurs ou étudiants suffisamment informés pour savoir que ce qu'ils cherchent ne se trouve pas, ou difficilement, sur le web. La perte d'exclusivité et le manque de visibilité ne sont cependant pas propres au CDE d'Édimbourg : le rapport de 2007 sur les CDE montre que les deux premières raisons de non-fréquentation sont la concurrence du web et la

5 Ces remarques se basent essentiellement sur les témoignages de professionnels des bibliothèques et sur le dernier rapport européen sur les CDE : CIVIC Consulting, *Evaluation of the Europe Direct European Documentation Centres : Final report submitted by the Consumer Policy Evaluation Consortium (CPEC)*, DG Communication, 2007.

6 Voir le questionnaire envoyé aux membres du Europa Institute, annexe n°3, p. 52.

non-connaissance des CDE⁷. Ce désintérêt massif est d'autant plus inquiétant que plusieurs enquêtes sur les pratiques de recherche d'information européenne en ligne montrent que les chercheurs ont tendance à surestimer leurs capacités à trouver la bonne information sur le web et manquent d'un regard critique sur les sources⁸.

La bibliothèque doit donc prendre des mesures pour rendre le CDE plus visible, le désherbage fait partie de ces mesures : le fonds est actuellement parasité par des documents obsolètes qui n'intéressent pas les usagers et manque de cohérence pour être bien identifié. Si l'objectif pratique du désherbage est de libérer de l'espace, ses conséquences auront un impact positif sur le CDE. Le désherbage permettra de mettre en valeur la complémentarité des collections avec les sources web plutôt que leur redondance, il permettra d'alléger le catalogue et le fonds et ainsi rendra la recherche plus rapide et plus efficace, enfin il permettra de formaliser une politique documentaire pour le CDE qui puisse répondre aux missions d'un CDE moderne.

7 CIVIC Consulting, *op. cit.*, p. 19.

8 Rita Marcella et al., « The information needs and information-seeking behaviour of the users of the European Parliamentary Documentation Centre », in *Journal of Documentation*, vol. 63, n°6, p. 920-934, 2007. et Ana Lucia Tera, « European information users: Topics from a comparative analysis within the European Union », in *New Library World*, vol. 111, n°5, p.189-202, 2010.

II. Des missions difficiles à concilier ?

Le désherbage doit normalement faire partie d'une politique documentaire qui s'appuie sur les missions de la bibliothèque. Le cas du CDE est particulier. D'une part il n'y a pas de politique documentaire : ce n'est que récemment que la Commission Européenne a demandé aux CDE d'effectuer des choix dans la documentation et n'exige plus que la documentation envoyée soit conservée. D'autre part le CDE fait l'objet d'une double tutelle : celle de la Commission Européenne, et celle de l'institution où il est installé.

A) Les attentes de la Commission Européenne : mission impossible ?

Le CDE est institué par un contrat qui lie l'institution d'accueil à la Commission Européenne. Ce contrat détermine les obligations des deux signataires.

1 - Un contrat déséquilibré

Dans le contrat qui lie l'université d'Édimbourg et la Commission Européenne, cette dernière s'engage à :

- reconnaître le statut de CDE à la structure d'accueil ;
- fournir gratuitement la documentation issue des institutions de l'UE que la structure d'accueil aura choisi de recevoir, soit matériellement soit électroniquement ;
- soutenir autant que possible le CDE dans ses tâches (entre autres en contribuant à la formation des bibliothécaires, en leur fournissant des informations, et en leur proposant une aide à distance).

En échange l'université s'engage à :

- promouvoir et développer l'étude et la recherche sur l'intégration européenne, notamment en étant un point central pour toute information liée à la CE produite par l'institution d'accueil ;
- confier à un bibliothécaire ou un professionnel de la documentation la gestion du CDE (la responsabilité du CDE peut être partagée avec un enseignant-chercheur spécialiste des questions communautaires) ;
- consacrer un espace spécialement au CDE ;

- attirer l'attention du public sur l'existence du CDE ;
- mettre en valeur le lien entre le CDE et le réseau d'information de l'UE *Europe Direct* ;
- monter des partenariats avec d'autres organisations dans le but d'encourager l'utilisation de l'information européenne et d'éviter les doublons ;
- supporter les coûts de gestion du CDE (traitement, catalogage, indexation* des documents) ;
- rendre la documentation européenne accessible gratuitement à tout public, avec au moins vingt heures d'ouverture par semaine.

Le rapport de 2007 souligne le déséquilibre entre les deux parties : tous les coûts de gestion et de communication au public sont supportés par l'institution d'accueil. Pour 1€ versé par la CE, l'institution d'accueil dépense 4,60€ sans compter le personnel et les coûts liés aux locaux⁹.

2 - Un contrat difficile à respecter

De fait le CDE d'Édimbourg n'a pas toujours respecté ses engagements, et pour certaines tâches a fait le minimum nécessaire. Il ne s'agit pas là d'une critique du CDE : le rapport de 2007, ainsi que le mémoire de Julien Gueslin, pointent l'impossibilité pour la plupart des structures d'accueil d'assurer toutes les missions qui leur sont demandées, et appellent à une redéfinition de celles-ci qui soit plus réaliste en termes de coûts. Il s'agit donc de difficultés partagées par un grand nombre de CDE et dont les personnels de la bibliothèque ne peuvent être tenus pour responsables.

Les documents du CDE de la *Law & Europa Library* n'ont ainsi pas tous été catalogués, ou ont été catalogués à la chaîne sans que le personnel ait réfléchi à ce qu'il était en train de faire ; par exemple toutes les brochures, même celles destinées à être distribuées, ont été cataloguées, et nous avons même trouvé une carte postale de la CE avec un code barre et une notice propre. Ce type de catalogage a sans doute été fait dans l'urgence à un moment où la masse de documentation gratuite envoyée par la CE était considérable, et où le CDE était considéré davantage comme un dépôt de la CE que comme une collection au sein d'une bibliothèque.

D'autres engagements sont difficiles à tenir pour des raisons pratiques. L'ouverture à tous les publics en est un exemple : au Royaume-Uni les étudiants payent cher leurs frais

⁹ CIVIC Consulting, *op. cit.*, p. 47.

d'inscription, et notamment leur inscription à la bibliothèque. La BU est considérée comme une bibliothèque dont l'accès est réservé aux membres de l'université car ce sont eux qui payent pour ses services. Toutes les BU sont donc équipées de barrières que l'on ne peut passer qu'avec une carte magnétique, et les personnes extérieures à l'université doivent faire une demande écrite et payer une inscription pour avoir le droit de rentrer dans la bibliothèque. Cette question de l'accueil des publics extérieurs a été soulevée dans le rapport de 2007¹⁰ ; celui-ci préconise de s'en tenir au public universitaire et aux personnes ayant des demandes approfondies, et encourage l'assistance par E-mail et des sessions de formations ouvertes aux professionnels extérieurs.

Il semble que le problème majeur reste la visibilité du CDE : le rapport de 2007 indique qu'il s'agit là d'un problème récurrent¹¹ et Julien Gueslin fait la même remarque sur les CDE français¹². La mise en place d'une politique documentaire et le désherbage des collections est, dans le cas du CDE d'Édimbourg, un préalable à toute mesure de réorganisation des fonds. Ce n'est qu'avec une collection cohérente que l'on pourra mener des opérations de valorisation du CDE.

B) Intégrer les missions de la Law & Europa Library

Les missions de la bibliothèque diffèrent des missions du CDE. Dans l'idéal les missions du CDE devraient pouvoir s'inscrire dans les missions de la bibliothèque. Les missions de cette dernière ont en effet un impact direct sur celles du CDE, et sur le désherbage de celui-ci. La *Law & Europa Library* est une bibliothèque universitaire de recherche qui doit répondre aux besoins des étudiants et des chercheurs de l'École de droit. Elle possède à la fois des manuels pour les étudiants de premier cycle, et une documentation très pointue sur divers sujets abordés d'un point de vue juridique.

1 - Accompagner la recherche

Les équipes de recherche en droit de l'université trouvent essentiellement leur documentation à la *Law & Europa Library* ou à la *Main Library* (bibliothèque centrale). Le premier mouvement de centralisation documentaire à la fin des années cinquante a permis en effet de rassembler au sein de la *Law Library* toute la documentation dispersée dans les salles

10 CIVIC Consulting, *op. cit.*, p. 18.

11 CIVIC Consulting, *op. cit.*, p. 19.

12 Julien Gueslin, *op. cit.*, p. 24.

de cours et dans les petites bibliothèques des départements de l'École de droit¹³. La bibliothèque se doit donc de répondre au besoins des chercheurs qui ont parfois des domaines de recherche très pointus. Le CDE en particulier s'adresse aux chercheurs qui travaillent sur l'Union Européenne, et qui sont nombreux à l'université d'Édimbourg puisque celle-ci finance un institut de recherche européen (*Europa Institute*) qui regroupe plus d'une quarantaine de chercheurs. Cet institut est multidisciplinaire, et la *Europa Library* a été créée spécifiquement pour eux avant d'être fondue avec la *Law Library*. Ces chercheurs peuvent donc avoir des besoins très précis, qui ne concernent pas forcément le droit, et peuvent avoir besoin de consulter des documents anciens, voire obsolètes, pour leur intérêt historique.

Cela rend le désherbage particulièrement difficile ; impossible d'appliquer ici la méthode de désherbage IOUPI souvent utilisée en bibliothèque. IOUPI est un acronyme pour cinq critères de désherbage :

- I Incorrect (fausse information), ce critère reste valable en ce qui concerne le CDE, mais étant donné que la documentation est issue des institutions européennes, elle est rarement fautive car les sources sont plutôt fiables ;
- O Ordinaire (médiocre), ce critère s'applique ici dans la mesure où la documentation doit être d'un niveau universitaire, cependant certains documents de communication au grand public peuvent être intéressants d'un point de vue historique (par exemple une brochure pro-europe ou euro-sceptique des années soixante-dix) ;
- U Usagé (mauvais état physique), certains documents sont en mauvais état et mal conservés (en particulier les feuilles volantes qui n'ont pas été reliées) mais peuvent néanmoins être très importants, c'est le cas par exemple de journaux comme le *Bulletin Quotidien* ou *European Voice* qui sont souvent consultés, et dont l'abonnement est très cher et les archives inaccessibles en ligne ;
- P Périmé (obsolète), les chercheurs intéressés par l'histoire du processus d'intégration européen ou par l'évolution de la législation peuvent trouver un intérêt à des textes en apparence obsolètes ;
- I Inadéquat, ce critère doit aussi être pris avec précaution puisque le CDE est censé s'adresser à un public plus large que les usagers de la bibliothèque.

D'autre part le taux de rotation* des documents ne saurait être un critère pertinent :

13 E. R. S. Fifoot, « University of Edinburgh : The Law Library and the Library of the Centre of European Governmental Studies », in *The Law Librarian, bulletin of the British and Irish association of law librarians*, vol.4, n°2, 1973, p. 19-20.

même si en dix ans un seul chercheur a besoin de tel document, si la bibliothèque est la seule à le posséder, elle doit pouvoir le lui fournir ; par ailleurs certains documents peuvent avoir un taux de rotation quasi-inexistant du fait de leur manque de visibilité (s'ils ont été rangés dans un placard ou mal catalogués par exemple), et un grand nombre de documents ne sont pas empruntables.

Dans l'idéal les chercheurs devraient participer activement à la politique documentaire du CDE, comme c'est le cas pour les collections de droit¹⁴, en particulier pour le désherbage, car ils sont les plus aptes à connaître la valeur des documents. Malheureusement les chercheurs du *Europa Institute* se sont montrés peu disponibles : seulement six d'entre eux ont répondu au questionnaire envoyé par E-mail à deux reprises. La période de Mai-Juin n'est sans doute pas la meilleure pour entrer en contact avec eux : c'est la période des examens, des corrections pour les enseignants, puis des remises de diplômes¹⁵ et des vacances. Néanmoins le personnel de la bibliothèque avait déjà constaté un manque de répondant des enseignants-chercheurs quand il leur avait été demandé de valider des listes de livres de droit à désherber. Les bibliothécaires se sont trouvés dans une situation délicate, où des chercheurs qui n'avaient pas répondu à leur demande d'aide concernant un désherbage, s'étaient scandalisés de voir les livres jetés. Il est donc à la fois nécessaire et difficile d'impliquer les chercheurs dans le processus de désherbage, bien que l'accord instaurant le CDE stipule que « la responsabilité du CDE peut être partagée avec un enseignant-chercheur spécialiste des questions communautaires ».

2 - Une bibliothèque de droit

La *Law & Europa Library* a un statut particulier. Administrativement elle ne dépend pas de l'École de droit¹⁶, mais elle se situe dans ses bâtiment et bénéficie de ses financements pour les acquisitions¹⁷. Le *Europa Institute*, quant à lui, dépend administrativement de l'École de droit, mais son interdisciplinarité s'étend au delà du droit aux sciences humaines en général. On pourrait donc penser que la fusion de la *Europa Library* et de la *Law Library* a fait de la *Law & Europa Library* une bibliothèque pluridisciplinaire. Dans les faits, d'après les observations du personnel, ce sont surtout les étudiants et chercheurs en droit qui la fréquentent, avec une

14 Voir fiche profil n° 4, annexe n°1, p. 48.

15 Au Royaume-Uni les remises de diplômes font l'objet d'une cérémonie officielle où les enseignants sont présents.

16 Voir Fiche profil n°1 p. 40.

17 Voir Fiche profil n°4 p. 48.

certaine ouverture du côté des sciences économiques et des sciences politiques. Les étudiants de ces autres filières des sciences humaines viennent par ailleurs consulter la documentation de la *Law & Europa Library* essentiellement pour ses collections de droit.

Dans un contexte de saturation de l'espace disponible, et compte tenu de la concurrence d'Internet concernant la documentation européenne, la question est donc de savoir si le CDE doit se focaliser sur le droit ou rester ouvert aux autres disciplines. Axer les collections du CDE sur le droit va à l'encontre de ce pourquoi les CDE ont été créés à la base : une espace de ressource documentaire pour tout citoyen voulant s'informer sur l'Europe. Toutefois nous avons vu que le dernier rapport sur les CDE récusait cette ouverture, l'information au grand public étant prise en charge par d'autres relais du réseau Europe direct, et par les sites internet. D'autre part l'Europe a pris une telle importance, qu'elle devient maintenant un sujet présent dans toutes les bibliothèques universitaires : il y a des revues scientifiques européennes dans les BU de sciences, des fonds européens dans les bibliothèques d'histoire. C'est pourquoi dans le processus de désherbage, les documents liés au droit (législation, processus législatif, droits de l'homme) seront prioritaires sur les documents éloignés de cette discipline qui n'ont pas à être conservés dans la bibliothèque.

Les missions du CDE peuvent donc être redéfinies ainsi :

- donner accès aux textes fondamentaux de la documentation européenne, notamment les textes de lois imprimés et numériques ;
- conserver la documentation européenne de recherche liée au droit qui n'a pas été numérisée, et la rendre accessible directement ou sur demande ;
- proposer en accès direct les publications officielles de l'UE les plus récentes et les mettre à jour régulièrement ;
- proposer une collection objective et impartiale de niveau universitaire destinée en priorité aux étudiants et chercheurs en droit, et au public extérieur ayant des demandes plus spécialisées et plus approfondies que le grand public.

Ces missions nous semblent clarifier le rôle du CDE et intégrer celui-ci convenablement à sa bibliothèque d'accueil.

III. Le désherbage du CDE de la *Law & Europa Library*

Nous avons commencé à aborder les raisons et les enjeux de la mise en place d'une politique documentaire pour le CDE, il convient désormais de s'interroger sur la démarche à suivre pour mener à bien cette tâche, de façon à concilier les exigences de la Commission Européenne avec les besoins des usagers de la *Law & Europa Library*.

A) Comprendre les collections

Contrairement à d'autres fonds documentaires universitaires, il est nécessaire d'avoir des connaissances préalables pour travailler sur les fonds documentaires européens. La documentation européenne est à l'image de l'UE : complexe, instable, diverse, tentaculaire, mais aussi excitante pour la personne qui en a la charge. Avant de se lancer dans le désherbage, il faut donc se documenter pour comprendre et situer les documents, et pour être capable de les retrouver sur Internet.

1 - Une documentation complexe

La documentation européenne est réputée complexe à juste titre. Cela vient d'abord de la complexité des institutions qui produisent la documentation : l'UE n'a pas d'équivalent en terme d'organisation et de fonctionnement, c'est une coopération unique au monde, qui s'est construite progressivement et qui porte les stigmates des nombreux compromis dont elle a fait l'objet. Il serait trop long de développer ici le fonctionnement de l'UE et de ses institutions, nous nous contenterons de donner quelques exemples qui brouillent la compréhension de la documentation.

Une première difficulté réside dans les dénominations des institutions, qui sont parfois très proches les unes des autres et peuvent prêter à confusion, par exemple le Conseil de l'Europe n'est pas la même chose que le Conseil Européen. Les noms des comités du Parlement Européen se confondent facilement avec les noms des directions générales de la CE : pour l'agriculture par exemple c'est le même nom dans les deux cas (AGRI). Un organisme européen n'est pas nécessairement une institution de l'UE (comme par exemple la Cour Européenne des droits de l'Homme).

Chaque institution, chaque Comité, chaque Direction Générale, a développé son propre site web, au sein du serveur *Europe*, d'où des ramifications complexes depuis le site *europa.eu*. Chaque site propose des documents en ligne et un moteur de recherche. L'architecture des données n'est pas la même sur tous les sites, d'où des modes de recherche qui peuvent être très différents. Pour encore compliquer la recherche, les documents européens peuvent avoir plusieurs systèmes différents de numéros d'identification, il faut donc pouvoir repérer sur chaque document où se trouve le bon numéro qui permettra de retrouver rapidement le document sur le site dans lequel on cherche.

2 - Une documentation instable

Un autre facteur de confusion est l'instabilité à la fois des sources et des publications européennes. Les institutions européennes ont souvent changé de nom au cours de leur histoire, en particulier au niveau divisions hiérarchiques au sein de chaque institution. Les Directions Générales (DG) de la CE par exemple ont changé plusieurs fois de nom, et certaines responsabilités ont basculé d'une DG à l'autre : les CDE ont ainsi été d'abord sous la tutelle de la direction C (Relations avec les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche) au sein de la DG X (Audiovisuel, médias, information, communication et culture), puis sous la DG Éducation et culture, avant d'être transféré à la DG Presse et communication qui se nomme aujourd'hui DG COMM (pour Communication). Cela rend fastidieuse la recherche puisque chaque DG a une page web avec ses propres archives, qui ne recourent pas forcément leurs attributions actuelles.

Les publications en série pâtissent de la même instabilité : beaucoup ont changé de nom plusieurs fois, et il faut parcourir les catalogues de bibliothèques pour arriver à reconstituer l'histoire de la revue. Certains titres se sont interrompus puis ont repris sous un autre titre, parfois sous un autre format (CD, numérique), par conséquent les collections semblent comporter des trous là où il n'y en a pas forcément.

Les sites et BDD sont en évolution constante, avec des nouveaux sites qui se créent, d'autres qui fusionnent, d'autres qui disparaissent. Il faut donc se tenir régulièrement au courant des changements et être capable de repérer les sources les plus stables. Le site *EU Bookshop* tend à regrouper le plus de documents numériques et numérisés, il est utile pour trouver un document dont on a la référence. Toutefois la recherche par sujet n'est pas très efficace, et pour certains documents seule la couverture a été numérisée. En complément des

sites institutionnels, on peut consulter des sites universitaires qui ont eu une démarche de numérisation comme l'université de Pittsburgh ou l'université de Mannheim¹⁸, ces sites ont l'avantage de proposer une sélection documentaire réfléchie, tandis que la politique de numérisation de l'UE n'est pas toujours très claire.

3 - Une documentation variée

L'Office des publications de l'UE n'a pas de prise sur les publications des différents organes. Il est parfois difficile de discerner ce qui est de l'ordre de la publication officielle et ce qui relève de l'information générale. Il convient donc de distinguer les différents types de documents du CDE pour leur appliquer différentes politiques de désherbage.

Nous avons déterminé huit catégories :

- Décisions de justice, textes de lois et arrêts non-contraignants des différentes institutions européennes, qu'elles appartiennent à l'UE, ou qu'elles soient des organes satellites comme la Cour Européenne des droits de l'Homme ou la Banque Européenne d'investissement (ex : Journal Officiel, recueils de jurisprudences) ;
- Documents de travail, études préalables commandées pour aider à une prise de décision, projets de loi, comptes rendus de débats, documents internes (ex : COM docs) ;
- Études commandées par une institution ou effectuée par un institut de recherche sur l'Europe (ex : publications des différents *Europa Institutes*) ;
- Rapports des institutions européennes ;
- Documents d'information à caractère général (ex : une brochure expliquant le fonctionnement du Parlement Européen) ;
- Périodiques publiés par des institutions européennes ou des organisations satellites (ex : *European Voice, Bulletin Quotidien, Europolitics*) ;
- Statistiques ;
- Bibliographies.

Cet inventaire des catégories de documents permet d'avoir un aperçu de la variété et de la richesse du fonds européen : le CDE est une véritable bibliothèque à l'intérieur de la bibliothèque. Comprendre l'histoire et la structure des publications de l'UE relève parfois d'un véritable jeu de piste et demande un minimum de formation.

¹⁸ Pour un résumé des sites à utiliser voir annexe n°4, p. 61.

B) Les critères de désherbage

1 - Existence d'une version en ligne

La plupart des documents officiels de l'UE sont désormais publiés en ligne sur les sites des différentes institutions, dans plusieurs BDD, et sur des sites agrégateurs comme *EU Bookshop*. La tentation est forte d'éliminer les versions papiers de tous ces documents afin de soulager la gestion de cette documentation. Trois problèmes se présentent néanmoins.

Certaines ressources présentes en ligne sont difficiles à trouver : elles peuvent être dans les sous-menus d'une architecture de site web parfois très complexe. Un document peut avoir plusieurs numéros d'identification, il est facile de manquer celui qui servira réellement à trouver la ressource. Il peut s'agir aussi de parties de documents qui ne sont pas indexées séparément dans les BDD. L'évolutivité rapide des ressources web complique considérablement la recherche : certains liens du guide de Patrick Overy qui date de 2010 sont déjà obsolètes.

On peut se poser la question de la fiabilité et de la pérennité des ressources en ligne. Le JO (Journal Officiel) est accessible sur le web, mais on n'y trouve pas forcément toutes les annexes. D'autre part si les CDE se débarrassent du JO, qui est le document de base pour le droit européen, qu'en est-il de leur identité en tant que relais d'information de l'UE? À mesure que la technologie évolue certains formats deviennent moins facilement lisibles (c'est le cas des microfiches, des VHS, et des CD-ROM), il est difficile de savoir quels seront les formats obsolètes de demain, l'imprimé reste malgré tout le support le plus fiable.

En droit les documents imprimés sont les seules sources faisant foi, un document électronique ne peut être invoqué devant un tribunal. L'UE songe actuellement à revoir la législation pour que les textes en ligne aient une valeur légale, mais cela reste pour l'instant à l'état de projet.

Si l'existence d'une version numérique accessible reste le principal critère pour le désherbage du CDE, il faut néanmoins rester vigilant : les documents fondamentaux seront donc conservés, même s'ils sont disponibles sur Internet (par exemple le *JO*, le *Rapport général sur les activités de l'Union Européenne*).

2 - Obsolescence

L'obsolescence concerne particulièrement les documents à caractère général : brochures

promotionnelles ou folios sur les institutions et programmes de l'UE, et les documents bibliographiques. Étant donnée la rapidité des changements au sein de l'UE, on peut déterminer qu'au bout de cinq ans, ces documents sont obsolètes. Si la bibliothèque reçoit par ailleurs des nouvelles éditions traitant du même sujet, les anciens documents peuvent être désherbés.

3 - Intégrité des collections

Du fait des aléas des publications européennes, les collections de périodiques comportent des manques. Si ces manques sont trop importants (plus d'un tiers des numéros parus), mieux vaut désherber la revue : cela nuit à l'image de la collection, qui devient incohérente aux yeux du lecteur. Si les numéros d'un titre sont incomplets mais présentent un intérêt particulier et ne sont pas en ligne, on peut envisager de les classer en fonction du sujet qu'ils abordent avec les folios, les brochures, ou les monographies selon leur format.

4 - Lien avec le droit

Suite au constat des bibliothécaires de la *Law & Europa Library* sur les usages du CDE, il nous semble logique d'accentuer la spécialisation en droit du CDE afin de satisfaire les besoins des usagers de la bibliothèque. Les textes de droit devront donc être conservés, au moins jusqu'à ce que leur version numérique ait une valeur légale. Le CDE n'a pas vocation à conserver tous les documents sur les normes européennes dans un domaine particulier (par exemple les normes de construction européennes de panneaux solaires des années quatre-vingt), dont beaucoup risquent de n'être jamais consultés. Ce genre de documents obsolètes et éloignés d'un point de vue thématique du reste des collections de droit, sont à désherber.

5 - Niveau de l'information

Le CDE ne doit pas conserver la documentation destinée au grand public, il s'adresse uniquement à la communauté universitaire et aux usagers qui ont des besoins approfondis. L'information à destination du grand public concerne en particulier les brochures envoyées par la Commission dans les années deux mille. Il convient donc de se débarrasser de ces brochures, sauf si elles apportent un éclairage particulier sur un domaine peu couvert par le reste de la documentation. Par leur format souvent petit elles posent des problèmes de rangement et de conservation. Les brochures les plus récentes concernant les programmes de

l'UE peuvent être placées sur les présentoirs du bureau d'accueil avec les autres prospectus afin que les usagers se servent ; elles peuvent être jetées au bout d'un an si le programme n'a plus cours.

6 - Doublons et documents redondants

Face au manque d'espace, et au peu d'intérêt que suscitent les collections du CDE, il devient superflu de conserver plusieurs exemplaires d'un même document. Cela vaut en particulier pour les documents publiés en plusieurs langues : le CDE peut se contenter de la version anglaise, sauf si la version étrangère est la version officielle d'un texte de loi, ce qui reste très rare depuis l'entrée du Royaume-Uni dans l'UE.

7 - Disponibilité dans un autre établissements

La NLS a ses locaux à Édimbourg, la salle de lecture est à deux pas de la *Law & Europa Library*, et elle possède également un fonds européen. En cas de doute concernant le désherbage d'un titre, on peut donc consulter l'OPAC de la NLS et s'en remettre à leurs collections, en particulier en ce qui concerne les périodiques.

On peut également se fier aux collections du CDE de l'université de Glasgow (environ à une heure de train d'Édimbourg) : n'ayant pour l'instant pas de problème de place le CDE n'a jamais été désherbé (sauf les brochures qui ont été données au public), toute la documentation est disponible soit à la bibliothèque centrale, soit sur demande dans les magasins extérieurs. Le CDE de Glasgow est par ailleurs dépositaire de la documentation du Conseil de l'Union Européenne.

8 - Lisibilité du support

Les placards de la *Law & Europa Library* renferment de nombreux documents sur des supports qui ne sont plus utilisés aujourd'hui : cassettes audio, VHS, microfiches, CD-ROM. La bibliothèque ne possède pas d'appareil de lecture pour les cassettes et VHS, par ailleurs le contenu de celles-ci est souvent obsolète et destiné au grand public. Les cassettes et VHS peuvent donc être désherbés sans regret. La bibliothèque possède par contre un lecteur de microfiches et de nombreux ordinateurs dotés de lecteurs de CD. Il s'avère que les microfiches sont un support plus stable que les CD-ROM : le lecteur a un fonctionnement mécanique et non électronique, il sera donc toujours possible de lire les microfiches, et celles-ci présentent

toujours un gain de place par rapport aux collections papier. Nous nous sommes aperçus en revanche que beaucoup de CD-ROM ne pouvaient plus être lus sur les ordinateurs à moins de faire appel à un informaticien. Entre différentes versions d'un même document, on préférera donc la version papier, ou la version numérique si elle existe. Les CD-ROM du JO sont encore lisibles et leur architecture reste mieux conçue et parfois plus pratique pour la recherche que la base *EUR-Lex*. Suite à une discussion avec un usager et à l'entretien avec la responsable du CDE de Glasgow, il apparaît que les CD du JO peuvent encore intéresser les usagers, c'est pourquoi nous avons décidé de les garder et de voir si leur mise à disposition est suivie d'un réel usage (jusqu'à présent ils se trouvaient dans un placard).

C) Méthodologie du désherbage

Une fois ces critères mis en place, il est important de procéder au désherbage de façon méthodique.

1 - Rédiger un guide pratique

La rédaction d'un guide pour le désherbage, qui reprenne les éléments de politique documentaire, poursuit différents objectifs. Tout d'abord cela permet de pouvoir se référer à un document de synthèse au cours du désherbage, en cas de doute, afin de conserver la même ligne politique du début à la fin. Cela permet aussi de déléguer la tâche aux autres membres du personnel, actuel ou futur, qui n'ont pas participé à la réflexion en amont du désherbage et qui ne sont pas familiers de la documentation européenne. Enfin cela permet de garder une trace de la politique de désherbage qui a été menée, afin que l'on puisse plus tard retracer l'histoire des collections, mais aussi afin d'étoffer la documentation interne à la bibliothèque, documentation qu'un autre CDE ou qu'un autre stagiaire pourrait avoir besoin de consulter.

Pour ces raisons nous avons rédigé un guide synthétique disponible en annexe n° 4, p. 56. Ce guide reprend les critères de désherbages évoqués précédemment et donne les liens vers les principaux sites web où chercher les documents.

Pour faciliter le travail, nous avons proposé un classement des documents sur une échelle de A à D afin d'avoir une certaine souplesse dans la prise de décision, en particulier si le désherbage est par la suite confié à des personnels qui connaissent mal la documentation européenne. En effet si certains critères sont faciles à appliquer (existence d'une version

numérique, intégrité, redondance, support, présence dans une autre bibliothèque), d'autres peuvent être moins évidents pour certains documents (obsolescence, niveau d'information, lien avec le droit). Voici ce qui a été proposé :

A	Important, à garder de façon certaine
B	Semble important mais disponible en ligne ou dans une autre bibliothèque d'Édimbourg, l'avis d'un spécialiste est nécessaire
C	Semble ne pas être important mais n'est pas disponible ailleurs ou en ligne, l'avis d'un spécialiste est nécessaire
D	Pas important et disponible ailleurs, à désherber de façon certaine

Cette échelle permet de temporiser la décision pour certains documents, afin de faire confirmer ou infirmer celle-ci par un spécialiste : la *liaison librarian** en charge du CDE ou un enseignant-chercheur. En effet comme la *liaison librarian* ne travaille qu'à mi-temps à la bibliothèque et assure par ailleurs d'autres responsabilités, il faut que le désherbage puisse avancer sans elle et n'avoir recours à elle qu'en cas de doute. Ce classement des documents peut se matérialiser en faisant plusieurs tas sur les tables, ou peut figurer sur la liste Excel des documents du CDE, afin que la liste des documents dont l'avenir est incertain puisse être plus facilement soumise à un enseignant-chercheur ou à la *liaison librarian*.

2 - Réorganisation des documents

Nous n'avons pour l'instant pas envisagé de faire des dons, les documents désherbés étant systématiquement soit obsolètes, soit en ligne sur les sites européens. La question de l'après-désherbage et des dons se posera davantage pour les monographies de la Europa Library.

Nous avons évoqué dans les missions du CDE la mise à disposition des documents européens fondamentaux. Pour mener à bien le désherbage et afin de d'avoir une meilleure connaissance des collections nous avons dressé une liste des documents qui nous semblaient former le noyau du CDE¹⁹. Cette liste, délestée des documents qui ont été désherbés, a permis de délimiter le cœur des collections qui doit être mis en avant prioritairement. En faisant cette sélection de titres fondamentaux nous avons également compté les mètres linéaires de chaque titre afin de pouvoir réorganiser l'espace et plus tard pour prévoir l'espace nécessaire dans les nouveaux locaux.

La CE exige que le CDE bénéficie d'un espace dédié au sein de la bibliothèque, ce qui n'est pas

19 Un extrait de cette liste constitue l'annexe n°5, p. 62.

forcément la meilleure solution pour sa visibilité : les étudiants et chercheurs non-spécialistes de l'UE seront moins enclins à consulter ces documents que s'ils étaient intégrés au reste des collections. D'autre part la séparation des fonds est désormais quasiment impossible, puisque depuis plusieurs mois la décision a été prise de cataloguer les nouveaux documents européens en LCC avec les documents de droit. Nous proposons donc de regrouper dans la salle 271 ce noyau documentaire que nous avons identifié : les périodiques, les textes fondamentaux (traités, débats du Parlement Européen...)²⁰, et les documents de référence tels que guides et bibliographies. La salle 271 accueille par ailleurs déjà la documentation européenne la plus récente qui n'a pas encore été cataloguée. Cette solution permet de regrouper les documents du fonds susceptibles d'être le plus consultés, de limiter les déplacements des collections, et répond aux exigences de la Communauté Européenne. La localisation « *Europa Ref* » a été attribuée à ces documents de la salle 271 qui constituent désormais la réalité physique du CDE.

Cette organisation reste néanmoins provisoire : la salle 271 est à l'extrémité de la bibliothèque, elle est donc peu visible, et elle contient toujours le début des collections de droit classées selon la LCC. Pour les futurs locaux de la bibliothèque il faudrait donc prévoir un espace spécifique, si possible plus ouvert ou plus central, avec un ordinateur dédié pour pouvoir consulter les BDD et les CD-ROM.

Certains documents ont été relégués en magasin car rarement demandés ou posant des problèmes de conservation : périodiques morts* depuis plus de dix ans, et documents de travail des institutions qui sont souvent de simples feuilles agrafées qui sont conservées dans des boîtes. D'autres documents ont été envoyés à la *Library Annexe* (Bibliothèque Annexe), qui est le magasin commun des BU de l'université, situé en banlieue d'Édimbourg ; ce magasin possède déjà des rayonnages dédiés aux collections du CDE, les documents que nous avons envoyés sont des publications en série datant de plus de dix ans qui viennent compléter les collections déjà reléguées là-bas. Nous y avons en outre envoyé les COM Docs, dont les collections étaient divisées entre la *Library Annexe* et le magasin de la *Law & Europa Library* : ce dernier abritait encore les COM Docs des années 1993 à 2002 (qui sont par ailleurs disponibles sur Internet), les documents plus anciens étant à la *Library Annexe*.

²⁰ Le JO de l'UE et le Recueil de Jurisprudence de la Cour Européenne occupent trop de place pour rentrer dans cette salle, ils resteront donc avec les publications légales des autres pays.

Seulement une partie des collections a été pour l'instant désherbée : nous avons laissé de côté les monographies et les brochures, en nous focalisant sur les périodiques, les textes législatifs, et les documents de travail, qui constituent le cœur de la collection. Cela nous a permis de traiter des documents issus des différentes institutions, de nous former à l'utilisation des BDD et sites web, et de délimiter un espace temporaire pour le CDE. La formalisation de la politique de désherbage permettra au personnel de continuer le travail sur des bases solides.

Conclusion

Le travail de désherbage permet de clarifier les missions du CDE, en rendant nécessaire la réflexion sur la politique documentaire. Il devenait urgent de se détacher des missions initiales du CDE pour que les collections soient mieux intégrées à la bibliothèque qui les héberge. En orientant davantage les collections vers le public universitaire et vers le droit, nous espérons que le public s'appropriera cette documentation qui jusqu'ici pouvait lui paraître complexe et peu adaptée à ses besoins. L'élimination d'une grande partie des documents accessibles en ligne permet par ailleurs de valoriser le reste des collections.

Si une grande partie des publications officielles de l'UE est désormais en ligne, et si la bibliothèque décide de se fier aux versions numériques pour son désherbage, celle-ci doit d'autant plus s'orienter vers une offre de services, d'accompagnement à la recherche, y compris la recherche en ligne, et par conséquent passer moins de temps sur les collections. Au delà des missions du CDE, ce sont les missions d'une bibliothèque universitaire que ce désherbage oblige à repenser. Il s'agit en effet d'un travail sur les collections qui a pour but d'alléger la charge de la gestion documentaire. Le problème du CDE de la *Law & Europa Library* d'Édimbourg illustre ainsi les changements à l'œuvre dans le métier de bibliothécaire : les bibliothèques aujourd'hui fournissent non seulement un accès à leurs propres collections, mais sont aussi ouvertes aux ressources en lignes extérieures. Les professionnels des bibliothèques doivent mettre en avant leur expertise auprès d'un public qui parfois surestime ses capacités à trouver la bonne information sur Internet. Ceci est particulièrement vrai pour la documentation européenne en ligne qui est d'une grande complexité.

Nous avons tenté de mener ce travail de façon à ce qu'il puisse être continué par d'autres, l'essentiel étant de bien démêler les difficultés, de définir des priorités, et de préparer le terrain pour les professionnels ou stagiaires qui prendront la relève. Le travail de désherbage a permis de faire ressortir d'autres problèmes : le manque de visibilité appelle à une meilleure politique de communication (guide, site web) et à une meilleure signalétique, un travail sur le catalogue informatique est nécessaire pour le rendre plus homogène et corriger les erreurs, enfin une réflexion sur le mode de classification du fonds européen reste à mener. Nous avons proposé d'installer un ordinateur dédié au CDE dans les futurs locaux de la bibliothèque ; il nous semble en effet que cela permettrait de mieux aider les usagers dans leur recherche.

Outre la formation qu'ils reçoivent pour la plupart en début d'année (qu'ils ont souvent tendance à oublier rapidement), les usagers pourraient avoir accès à des marques pages des sites les plus pertinents, à des guides de recherche, et à des liens vers d'autres CDE.

Bibliographie

Les Centres de Documentation Européenne :

CIVIC Consulting. Evaluation of the Europe Direct European Documentation Centres [en ligne]. Rapport final soumis au Consumer Policy Evaluation Consortium (CPEC): DG Communication. 2007. 124 p. Disponible au format PDF sur : <<http://www.ufv.es/docs/evaluation2007finalreport.pdf>>. [consulté le 24/05/2012].

GUESLIN, Julien. Les bibliothèques du supérieur et les publications officielles : l'exemple des centres de documentation européenne [en ligne]. Mémoire pour le diplôme de conservateur: ENSSIB. 2008. 100 p. Disponible au format PDF sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1833>>. [consulté le 14/05/2012].

JISCMAIL. Eurodoc Archives : liste de discussion destinée aux bibliothécaires de CDE [en ligne]. 2012. Disponible sur : <<https://www.jiscmail.ac.uk/cgi-bin/webadmin?A0=EURODOC>>. [consulté le 15/05/2012].

LANCHA, Catherine. Organisation du Centre de Documentation Européenne de la bibliothèque universitaire section droit de Besançon [en ligne]. Projet professionnel personnel de bibliothécaire: Institut de formation des bibliothécaires. 1998. 26 p. Disponible au format PDF sur: <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1521>>. [consulté le 14/05/2012].

MARCELLA, Rita et al. The information needs and information-seeking behaviour of the users of the European Parliamentary Documentation Centre. *Journal of Documentation*, 2007, vol. 63, n°6, p. 920-934.

SARGENT, Claire et al. The provision of European information to the academic community in university libraries : a case study of a European Documentation Centre. *New Library World*, 2000, vol. 101, n°1156, p. 161-174.

TERA, Ana Lucia. European information users: Topics from a comparative analysis within the European Union. *New Library World*, 2010, vol. 111, n°5, p.189-202.

L'information européenne :

Ressources : accessing European Information. 2009. Document interne de formation au format Powerpoint.

OVERY, Patrick. European information : a guide to official sources. 4^e éd. Mold: European Information Association, 2010. 102 p.

THOMSON, Ian. The Documentation of the European Communities. Londres: Mansell, 1989. 382 p.

Le désherbage :

DÉAGE, Marie. Désherber en bibliothèque [en ligne]. 2009. Disponible au format PDF sur: <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48455>>. [consulté le 26/06/2012].

HOUSEWRIGHT, Ross et SCHONFELD, Roger. What to withdraw ? Print collections management in the wake of digitization. New York : Ithaca S+R, 2009. 22 p.

LARSON, Jeannette. CREW : a weeding manual for modern libraries [en ligne]. Austin : Texas State Library and Archives Commission, 2008. 93 p. Disponible au format PDF sur : <<http://www.tsl.state.tx.us/ld/pubs/crew/>> . [consulté le 20/06/2012].

Histoire de l'université d'Édimbourg et de ses bibliothèques :

ANDERSON, Robert et al. University of Edinburgh : an illustrated history, 1582-present. Édimbourg: Edinburgh University Press, 2003. 216 p.

FIFOOT, Erik. University of Edinburgh : The Law Library and the Library of the Centre of European Governmental Studies. The Law Librarian, bulletin of the British and Irish association of law librarians, 1973, vol.4, n°2, p. 19-20.

MITCHELL, J. D. B. Centre of European Governmental Studies, fifth annual report : University of Edinburgh. 1972, 18 p.

PATERSON, Lindsay. L'enseignement écossais et sa spécificité : approche historique. Carrefours de l'éducation, 2001, n°11, p. 95.

Outils linguistiques :

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. IATE, Inter-Active Terminology for Europe [en ligne]. 2012. Disponible sur : <<http://iate.europa.eu/iatediff/switchLang.do?success=mainPage&lang=en>>. [consulté le 05/07/2012].

FRAHLING, Gereon (dir.). Linguee, dictionnaire rédactionnel [en ligne]. 2012. Disponible sur: <<http://www.linguee.fr/francais-anglais/search>>. [consulté le 05/07/2012].

KELLOGG, Michael. WordReference, Online Language Dictionaries [en ligne]. 2012. Disponible sur : <<http://www.wordreference.com/fr/>>. [consulté le 06/07/2012].

Autres :

LE SAUX, Annie. Publications officielles étrangères et intergouvernementales [en ligne]. BBF, 2000, Vol. 45, n°1, p. 131-132. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-01-0131-009>>. [consulté le 15/05/2012].

MAISONNEUVE, Marc et TOUITOU, Cécile. Une nouvelle famille d'Opac [en ligne]. BBF, 2007, n° 6, p. 12-19. Disponible sur: <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0012-002>>. [consulté le 14/06/2012].

Termes et sigles utilisés

Certaines définitions sont empruntées aux cours description bibliographique et de langages documentaires de Mme Christel Coval.

AACR : *Anglo-American Cataloguing Rules* (Règles de catalogage anglo-américaines)

BDD : Base de données

Brochure : document imprimé de moins de 48 pages.

BU : Bibliothèque universitaire

Bulletinage : action qui consiste à enregistrer dans la notice d'un périodique l'arrivée d'un nouveau numéro.

Catalogage : création d'une notice dans le catalogue informatique décrivant le document (notice bibliographique) et indiquant sa localisation et sa disponibilité (notice d'exemplaire).

CDE : Centre de Documentation Européenne

CE : Commission Européenne

CEE : Communauté Économique Européenne, ancien nom de l'UE avant le traité de Lisbonne (2009)

Classification : langage documentaire numérique qui propose une organisation des connaissances du général au particulier.

COM Docs : documents de travail de la Commission Européenne

Cote : ensemble d'un indice numérique issu d'une classification et de lettres (généralement les trois premières lettres de l'auteur) figurant sur le document et permettant son classement dans la bibliothèque.

Désherbage : Action de retirer des documents d'une collection.

DG : Direction Générale

EDIC : *European Documentation Information Centre* (Centre d'Information Europe Direct)

EIA : *European Information Association* (Association de bibliothécaires de CDE)

Eurostat : Office statistique de l'Union européenne, chargé de fournir à l'Union européenne des statistiques au niveau européen permettant des comparaisons entre les pays et les régions.

Folio : terme communément employé pour désigner les livres ayant un format s'apparentant à l'in-folio, c'est-à-dire à partir de 30cm de hauteur.

Indexation : codification du contenu d'un document dans un langage documentaire (nombre, lettres, ou mots).

Indice numérique : symbole issu d'une classification numérique traduisant le contenu d'un document.

JO : Journal Officiel de l'Union Européenne

LCC : *Library of Congress Classification*

Liaison Librarian : au Royaume-Uni, bibliothécaire chargé des acquisitions et responsable d'un ou plusieurs domaines de la bibliothèque. Les *Liaison Librarians* sont appelés ainsi car ils sont en liaison avec les enseignants-chercheurs, ils ne participent pas aux autres tâches de la bibliothèque.

Monographie : ouvrage formant un tout, en un ou plusieurs volumes, soit qu'il paraisse en une seule fois, soit que sa publication s'étende sur une durée limitée selon un plan établi à l'avance.

NLS : *National Library of Scotland* (Bibliothèque Nationale d'Écosse)

OCLC : *Online Computer Library Center*

OPAC : *Online Public Access Catalogue*

Périodique : journal ou revue.

Périodique mort : périodique qui a cessé de paraître.

Politique documentaire : conception et mise en œuvre de méthodes et d'outils permettant de répondre aux missions de la structure et aux attentes des usagers (définition de Bertrand Calenge).

RDA : *Ressource Description and Access*

RULK : *Research Libraries United Kingdom* (Bibliothèques de recherche du Royaume-Uni)

SCD : Service Commun de la Documentation

SIGB : Système Intégré de Gestion de Bibliothèque

SUDOC : Système Universitaire de Documentation

Taux de rotation : nombre de prêts par nombre de documents empruntables.

UE : Union Européenne, nouveau nom de la CEE depuis le Traité de Lisbonne (2009)

UFR : Unité de Formation et de Recherche

Annexe n°1 : fiches profil

<i>Law & Europa Library</i>	Bibliothèque universitaire	UPMF - IUT 2 Grenoble
Université d'Édimbourg	Fiche "profil" n°1	Dpt. Information- Communication
	L'organisme	DUT AS MLP 2012
		Delphine RÉVEILLAC

L'organisme de tutelle et ses caractéristiques

La *Law & Europa Library* est une bibliothèque universitaire rattachée à l'université d'Édimbourg. L'université d'Édimbourg est un établissement public d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire, elle comporte trois *Colleges* : Sciences humaines et sociales, Médecine et médecine vétérinaire, Science et ingénierie. Chaque *College* comporte plusieurs Écoles. La *Law & Europa Library* fournit la documentation pour l'École de droit. Cette école est une des plus importantes de l'université ; la bibliothèque se situe en termes de taille et de services proposés entre une bibliothèque d'UFR et une bibliothèque universitaire centrale. Administrativement la bibliothèque dépend du service Information (*Information Services* ou IS) de l'université.

Historique :

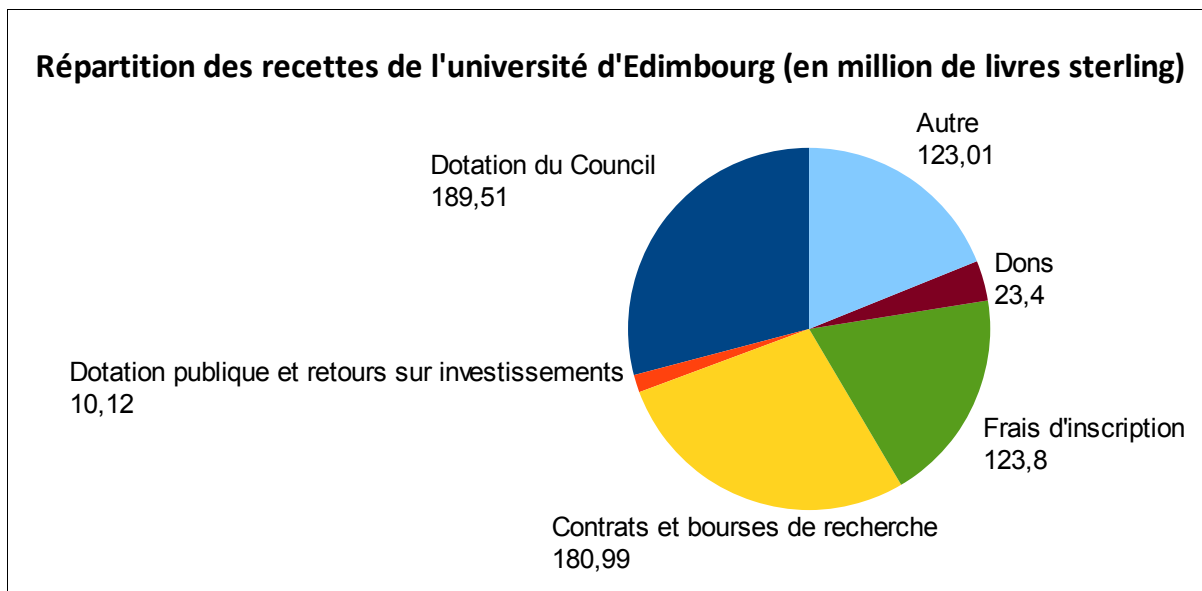
L'université d'Édimbourg a été fondée en 1583 par le Conseil de la ville d'Édimbourg sur autorisation du roi d'Écosse James VI. L'École de droit a été créée en 1707 ; elle occupe aujourd'hui la quasi totalité des bâtiments du XVIII^e siècle qui constituent le *Old College*. Les fonds régulièrement versés par la ville ont permis à l'université d'Édimbourg d'être la première à proposer un enseignement public ouvert à tous. Au XIX^e siècle et jusqu'au début des années cinquante, le taux d'alphabétisation et le niveau de fréquentation des universités en Écosse étaient parmi les plus élevés d'Europe²¹. Cette avance s'est quelque peu estompée avec le rattrapage des autres pays, néanmoins les universités écossaises restent bien plus accessibles aux habitants de l'Écosse que ne le sont les universités anglaises pour les anglais. L'université compte parmi ses étudiants et enseignants de nombreux écrivains (de David Hume à Conan Doyle) et scientifiques célèbres (de Darwin à Higgs).

Résultats et activités :

L'université d'Édimbourg est en bonne santé économique avec un chiffre d'affaire en

²¹ Lindsay Paterson, « L'enseignement écossais et sa spécificité : approche historique », in *Carrefours de l'éducation*, 2001, n°11, p. 95.

augmentation par rapport à 2010 et qui s'élève à 651 million de livres sterling, et un bénéfice de 42 million de livres. Les recettes viennent des dotations publiques, des frais d'inscription des étudiants, de fonds privés d'investissement, et de dons. Parmi les plus gros et les plus célèbres donateurs on trouve J.K. Rowling l'auteur d'*Harry Potter*, et la violoniste Nicola Benedetti. Le graphique ci-dessous montre la répartition des recettes de l'université.



Dans les axes de développement de l'université en 2011 on peut retenir l'enseignement à distance et la fusion avec le *College of Arts* d'Édimbourg. L'université a en outre reçu le prix de l'innovation de l'enseignement supérieur aux *Education Investor Awards* (Prix des investisseurs dans l'enseignement).

Le rapport de l'année 2011 est disponible sur le site de l'université²², on y trouve notamment les données statistiques sur l'égalité hommes-femmes, et les noms des donateurs. Le site propose aussi un tableau d'évaluation des activités de l'université selon des indicateurs précis²³.

Effectifs (chiffres de 2011) :

L'université compte 30377 étudiants dont 18548 en sciences humaines et sociales, et 11064 étrangers. L'École de droit accueille 1493 étudiants. Elle emploie 8824 personnes dont 577 pour le Service Information. Des données statistiques plus précises sont disponibles sur le site de l'université²⁴.

22 <http://www.ed.ac.uk/about/annual-review>; la transparence et l'accessibilité des données publiques est une obligation au Royaume-Uni depuis le *Freedom of Information Act*.

23 www.ed.ac.uk/schools-departments/governance-strategic-planning/facts-and-figures/overview ,

24 www.ed.ac.uk/schools-departments/governance-strategic-planning/facts-and-figures/university-factsheet

Organisation du travail

L'université est organisée en trois *Colleges* disciplinaires (cités plus haut) auxquels s'ajoutent trois services transversaux : le service des étudiants et des universitaires (qui comprend entre autre les ressources humaines, le service de santé, le service des inscriptions, le service des relations internationales), un « service commun » (comprenant notamment la gestion des bâtiments et du matériel, le sport, le service financier, la sécurité, les presses universitaires), et le Service Information (regroupant les services informatiques, les bibliothèques, la gestion des ressources numériques, et les services aux usagers). La bibliothèque dépend du Service Information, à l'intérieur de ce service elle dépend à la fois de la division des bibliothèques (*Library and Collection*) et des services aux usagers (*User Services Division*). L'organigramme complet est visible dans l'annexe n°6 (p. 66).

La bibliothèque

Missions, objectifs, stratégies :

La bibliothèque a pour mission de répondre aux besoins documentaires des étudiants et enseignants chercheurs en ce qui concerne le droit et les études européennes. Elle accompagne les usagers dans leurs études et recherches en leur proposant le matériel adéquat et un appui professionnel en cas de problème ou de questions liés à la documentation.

La *Law & Europa Library* offre un service traditionnel de bibliothèque universitaire : prêt, consultation sur place, gestion et développement des collections, prêt entre bibliothèques, information aux usagers, aide à la recherche documentaire, ainsi qu'un ensemble de services informatiques : consultation de l'OPAC, accès à la suite Microsoft et à Internet, photocopieuses, scanner.

Outils de communication :

La bibliothèque propose à ses usagers un guide sous forme papier, disponible à l'accueil. Les principales informations de ce guide sont disponibles sur le site de l'université²⁵. Ces pages sont succinctes mais présentent toutes les informations utiles, ainsi que des liens vers des ressources en ligne.

25 Pour les collections : <http://www.ed.ac.uk/schools-departments/information-services/services/library-museum-gallery/finding-resources/subject-guides/law/law-europa-collections> ; pour les informations pratiques : <http://www.ed.ac.uk/schools-departments/information-services/services/library-museum-gallery/finding-resources/subject-guides/law/using-law-europa>

Budget :

La bibliothèque a le plus gros budget d'acquisition après la bibliothèque centrale de l'université. Les fonds sont délivrés par le service central des bibliothèques, mais la *Law & Europa Library* bénéficie également de fonds très importants de l'École de droit qui est très attachée à sa bibliothèque et qui lutte activement contre le mouvement actuel de centralisation des bibliothèques universitaires. À titre d'exemple le service central donne un budget de 1448£ pour les monographies (ce qui est très peu), et l'École de droit verse 100000£ pour le même fonds.

Répartition budgétaire des acquisitions de la <i>Law & Europa Library</i>	
Monographies	101 448 £
Périodiques imprimés	77 920 £
Bases de données	7 900 £
Livres numériques	900 £
Périodiques numériques	16 565 £
Périodiques numériques et imprimés	25 860 £
TOTAL	230 593 £ (= 285 289 €)

Personnel :

- Une directrice à plein temps (*Site and Services Supervisor*, littéralement « Responsable du site et des services »)
- Une assistante de bibliothèque (*Senior Library Assistant*) à plein temps également
- Deux bibliothécaires responsables pédagogiques (*Liaison librarians*) à mi-temps qui s'occupent des acquisitions et assurent le contact avec les enseignants-chercheurs
- Deux personnes à mi-temps qui effectuent des tâches de service public et de bulletinage*
- Une équipe du soir de sept personnes en rotation, qui ne travaillent pas pendant les horaires de vacance de Juin à Septembre
- Un catalogueur du Service Information se rend deux après-midi par semaine dans la bibliothèque pour effectuer les tâches de catalogage.

Locaux :

La bibliothèque est divisée en de nombreuses salles et s'étend sur deux étages (le deuxième étant plus petit)²⁶. La bibliothèque compte quatre salles internes pour le personnel : sept bureaux sont répartis dans les trois premières salles, et la dernière salle est une salle commune de détente et de restauration. Les magasins sont à l'étage, mais une salle du rez-de-chaussée non accessible au public est consacrée aux livres anciens. Plusieurs placards renferment de la documentation (notamment européenne) à trier.

Environnement matériel :

La bibliothèque propose en tout vingt-trois ordinateurs à ses usagers, dont six uniquement dédiés à la consultation du catalogue. Les ordinateurs sont dispersés dans plusieurs salles. Six ordinateurs sont à la disposition du personnel, dont deux sont situés au bureau d'accueil. La bibliothèque propose également trois photocopieurs , deux imprimantes, un scanner, un lecteur de microfiches, et deux automates de prêt-retour. Les usagers peuvent se connecter à la wifi de l'université depuis la bibliothèque, et brancher leur ordinateur personnel sur les nombreuses prises dont la plupart des tables sont équipées.

26 Voir plan en annexe n°2, p. 47.

<i>Law & Europa Library</i>	Bibliothèque universitaire	UPMF - IUT 2 Grenoble
Université d'Édimbourg	Fiche "profil" n°2	Dpt. Information- Communication
	Le fonds documentaire	DUT AS MLP 2012
		Delphine RÉVEILLAC

Le fonds documentaire est composé de façon suivante :

Type de document	Nombre de titres
Textes de loi et jurisprudences du Royaume-Uni, de l'Écosse, de l'Union Européenne, et de certains pays étrangers	3628
Monographies, folios, et fascicules de droit (<i>Library of Congress Sequence</i>)	44 193
Monographies, folios, et fascicules sur l'Europe (<i>Europa Library Sequence</i> et documents du Centre de Documentation Européenne)	12828
Périodiques	640
TOTAL	61289

La bibliothèque possède également des outils de référence : dictionnaires, encyclopédies, lexiques, qui sont comptabilisés avec les monographies. Il en va de même pour les CD-ROM, qui sont souvent des suppléments inclus dans les livres. La bibliothèque possède des microfiches qui ne sont pas cataloguées.

La *Law & Europa Library* dispose en outre de nombreux documents en langue étrangère : beaucoup de documents en allemand, français, et chinois. Certains étudiants allemands la trouvent d'ailleurs plus complète en matière de droit allemand que la bibliothèque de leur université d'origine.

Certaines collections sont particulièrement notables : la documentation européenne (que nous ne développerons pas ici puisque ce mémoire y est consacré), le droit romain, et le droit écossais. En effet depuis la restauration du Parlement Écossais en 1999, la bibliothèque tâche d'être exhaustive en matière de droit écossais. Quand au droit romain, il s'agit de collections anciennes léguées à la bibliothèque par d'anciens professeurs de l'École de droit.

<i>Law & Europa Library</i>	Bibliothèque universitaire	UPMF - IUT 2 Grenoble
Université d'Édimbourg	Fiche "profil" n°3 Les utilisateurs	Dpt. Information- Communication DUT AS MLP 2012 Delphine RÉVEILLAC

Les différents publics

Type d'utilisateurs	Nombre d'utilisateurs
Étudiants	1364
Premier cycle	885
Second cycle et doctorants	479
Personnel universitaire	116
Enseignants-chercheurs	67
Membres honoraires	27
Post-doctorants	13
Assistants de recherche	9
Public extérieur à l'université	Non comptabilisé
TOTAL	1480

Beaucoup d'étudiants sont étrangers, l'École de droit attire particulièrement les étudiants allemands et chinois.

Les publics extérieurs à l'université ne rentrent pas dans les statistiques, il s'agit essentiellement de juristes ; d'autres professionnels (instituteurs, commerciaux) préfèrent s'adresser aux bibliothécaires par E-mail.

Les services offerts

Produits documentaires :

La bibliothèque propose un guide du lecteur donnant les informations sur les différentes collections, la politique de prêt, les locaux, et des adresses de BDD liées au droit. Une liste des dernières acquisitions est également disponible.

Ressources numériques :

Le site internet de l'université donne accès à des périodiques en ligne²⁷, à des livres

²⁷ <http://www.ed.ac.uk/is/ejournals>

électroniques²⁸, de nombreuses BDD²⁹, et des dictionnaires.

Le catalogue propose deux moteurs de recherche : un appelé « *Classic Catalogue* » qui présente toutes les fonctionnalités traditionnelles d'un OPAC, et l'autre fourni par « *Aquabrowser* »³⁰ qui est un OPAC à facettes³¹ avec des fonctionnalités nouvelles (nuage de mots, traduction...).

Formations :

À leur arrivée à l'université et à différents stades de leurs études, les étudiants reçoivent des formations sur la recherche documentaire en droit (ressources en ligne, citation et indexation des textes de loi, etc.). La *Main Library* délivre toute l'année des formations généralistes et spécialisées aux étudiants, enseignants-chercheurs, et personnels de l'université (voir ci dessous copie d'écran de l'intranet).

List of available events - ordered by start date (showing 20 of 116)			
Event	Date (start - end)	Availability	
Upgrading to Microsoft Office 2010	15/06/2012@09:30-12:30 Room 1.08, Meeting Suite, first floor, Main Library, George Square (Central Area)	4 places remaining	<input type="button" value="Book now"/>
Promoting Assistive Technology to Staff and Students	15/06/2012@13:00-14:00 JCMB 3217 (Teaching Studio) (King's Buildings)	58 places remaining	<input type="button" value="Book now"/>
Laptop Clinics 2012 - SEM2	15/06/2012@14:00-16:00 Rm 1.17 & 1.18, 2 Buccleuch Place, 1st Floor (Central Area)	This event is fully booked Nobody has signed on to a waiting list yet	<input type="button" value="Add to waiting list"/>
Bibliographies using EndNote X4 - Clinic	18/06/2012@10:30-12:00 Room 1.08, Meeting Suite, First Floor, Mail Library (Central Area)	This event is fully booked There is a waiting list (7 people waiting)	<input type="button" value="Add to waiting list"/>
Power Hour: Effective Slide Design with PowerPoint 2010	18/06/2012@13:00-14:00 Conference Room, David Hume Tower, ground floor (Central Area)	This event is fully booked There is a waiting list (3 people waiting)	<input type="button" value="Add to waiting list"/>
Laptop Clinics 2012 - SEM2	18/06/2012@14:00-16:00 Rm 1.17 & 1.18, 2 Buccleuch Place, 1st Floor (Central Area)	4 places remaining	<input type="button" value="Book now"/>
Time Management Skills	19/06/2012@09:30-12:30 Cuillin Room Charles Stewart House, 9-16 Chambers St. (Central Area)	This event is fully booked There is a waiting list (14 people)	<input type="button" value="Add to waiting list"/>

Copie d'écran de l'agenda des formations disponibles sur l'intranet de l'université (consulté le 14/06/2012)

28 <http://lib.mylibrary.com/home.asp>

29 <http://www.ed.ac.uk/schools-departments/information-services/services/library-museum-gallery/finding-resources/library-databases>

30 <http://aquabrowser.lib.ed.ac.uk/>

31 Pour la définition des OPAC à facettes, voir Marc Maisonneuve et Cécile Toutou, « Une nouvelle famille d'Opac », *BBF*, 2007, n° 6, p. 12-19.

<p><i>Law & Europa Library</i></p> <p>Université d'Édimbourg</p>	<p>Bibliothèque universitaire</p> <p>Fiche "profil" n°4</p> <p>La chaîne documentaire</p>	<p>UPMF - IUT 2 Grenoble</p> <p>Dpt. Information-Communication</p> <p>DUT AS MLP 2012</p> <p>Delphine RÉVEILLAC</p>
--	---	---

Politique d'acquisition :

Une liste est disponible sur l'intranet où les enseignants-chercheurs et les *liaison librarians* peuvent inscrire leurs suggestions d'achat. Tous les deux mois un comité d'acquisition se réunit avec tous les *liaison librarians* de l'université et des représentants des enseignants-chercheurs, afin d'attribuer un numéro de priorité à chaque document suggéré. Le département des acquisitions fait part également de ses recommandations pour chaque bibliothèque.

La *Law & Europa Library* ne possède pas de charte documentaire rédigée, mais applique une politique documentaire réfléchie par la direction, dont le principal élément est l'exhaustivité des collections concernant le droit écossais. La bibliothèque s'appuie ensuite sur les suggestions d'achat des enseignants et des étudiants, et s'efforce d'acquérir des documents récents sur l'Europe publiés chez les grands éditeurs de droit. Certains éditeurs sont particulièrement suivis : Presses Universitaires d'Oxford, Presses Universitaires de Cambridge, et Edward Edgar Publishing. Une partie des budgets va dans l'achat des rééditions, le droit étant un domaine qui doit être régulièrement mis à jour. Beaucoup de livres en langue étrangère (la plupart en français, allemand, et chinois) sont achetés. Les *liaison librarians* utilisent essentiellement les catalogues des éditeurs et des libraires pour faire leur sélection et se tenir au courant des nouvelles publications.

Le coût des périodiques numériques et des BDD est en partie supporté par la bibliothèque centrale (*Main Library*), mais la bibliothèque consacre quand même une partie de son budget aux périodiques numériques et aux BDD de droit. Le budget pour les livres électroniques est encore faible, la bibliothèque ne tient pas à développer ces collections car elle estime que les éditeurs ne font pas d'offres suffisamment intéressantes ; le livre papier reste moins cher.

Procédure d'indexation, de catalogage :

L'indexation et le catalogage sont centralisés : un catalogueur vient deux après-midi dans la semaine pour cataloguer les documents récemment acquis, et corriger ou modifier des notices déjà existantes. Le catalogage se fait dans le format MARC 21 qui est le plus utilisé dans le

monde anglophone, le code de catalogage est actuellement l'AACR2 (*Anglo-American Cataloguing Rules 2*), mais les années à venir devraient voir l'arrivée de RDA (*Resource Description and Access*), nouveau code plus adapté aux nouvelles formes d'information³².

La plupart du temps les notices peuvent être importées d'autres catalogues les deux principaux sont le RLUK (*Research Libraries United Kingdom*) et le OCLC (*Online Computer Library Center*). RLUK est un catalogue commun qui fonctionne de la même façon que notre SUDOC*, il regroupe les bibliothèques universitaires et nationales du Royaume-Uni (rappelons qu'il y a une bibliothèque nationale par « royaume »). OCLC est une organisation mondiale, l'importation de ses notices est payante, ses notices sont plus complètes que sur le RULK : elles proposent notamment des liens vers des ressources en ligne (vers le texte complet s'il est libre de droits), et donnent l'indice correspondant au document dans la *Library of Congress Classification* (LCC). Les catalogueurs utilisent également OCLC pour les notices autorité.

Tous les livres récemment acquis ont une cote LCC, la classification Dewey a été abandonnée à la fin des années quatre-vingt dix au profit de la LCC plus répandue dans le monde anglo-saxon. La centralisation des tâches de catalogage empêche désormais les bibliothèques de développer des cotes locales, les documents qui n'ont pas une cote LCC sont donc progressivement transférés en LCC.

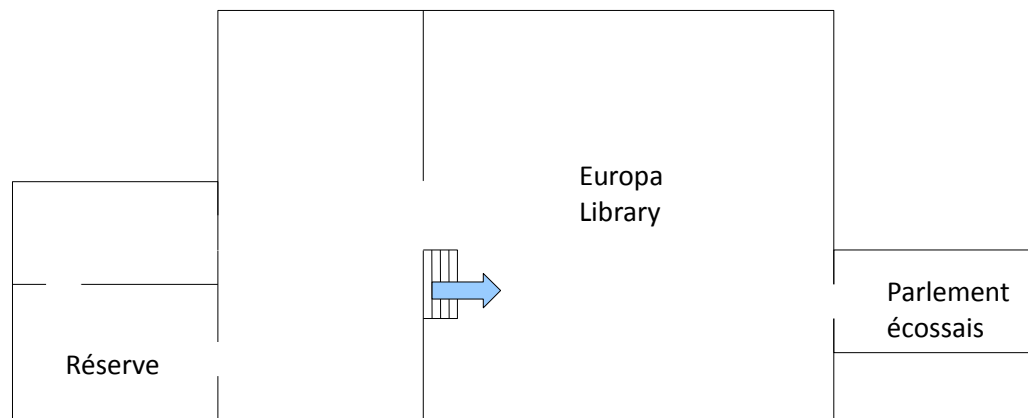
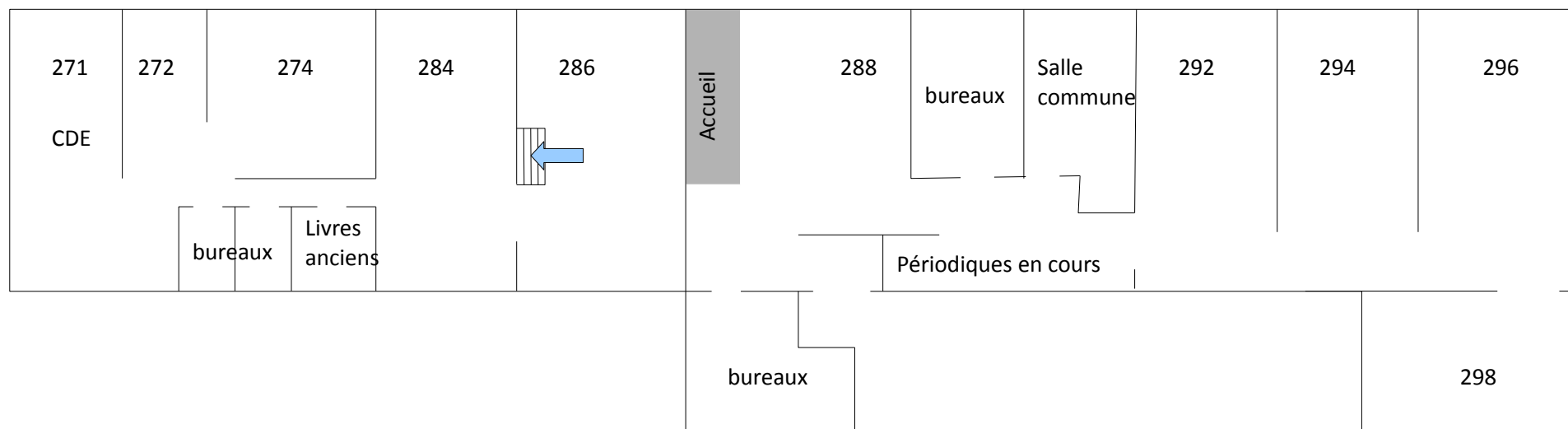
Mode de diffusion :

Beaucoup de documents sont disponibles uniquement en consultation sur place : documents de référence, recueils et rapports de loi, périodiques, et textes de droit. Ces textes sont très demandés par les usagers et doivent pouvoir être disponibles pour tous à tout moment. Les monographies sont en prêt long, sauf s'il s'agit de manuels très demandés, auquel cas ils sont en prêt court. Les documents en « prêt horaire » sont les documents en magasin.

	Étudiants licence et master	Doctorants et professeurs
Nombre de documents	15 documents, jusqu'à 3 prêts horaire	25 documents, jusqu'à 3 prêts horaire
Durée du prêt long	4 semaines, renouvelable 5 fois	12 semaines, renouvelable 5 fois
Durée du prêt court	1 semaine, renouvelable 15 fois	

32 Pour plus de précisions voir les pages de la BnF consacrées au RDA : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/rda/s.rda_objectifs.html

Annexe n°2 : plan de la bibliothèque



étage

- La séquence LCC des livres de droit commence à l'étage et occupe les salles 271, 272, et 274.
- Les salles 284 et 286 sont consacrées aux textes législatifs et aux rapports des cours de justice.
- Dans la salle 288 on trouve les ouvrages de référence et le matériel d'impression et de photocopie.
- Les salles 292, 294, 296 et 298 sont les salles de périodiques.

Annexe n°3 : questionnaire envoyé aux membres du *Europa Institute*

Le questionnaire n'ayant eu que six réponses, on ne peut considérer que celles-ci soient représentatives, et nous n'avons pas jugé utile de les faire figurer ici.

Your use of the European Documentation Centre

Dear member of the Europa Institute,

You will find below a short questionnaire. I would appreciate if you could take 5 minutes of your time to answer it, in order to help me in my work. I am a student in Library Studies on a work placement at the Law and Europa Library. My mission is to look at the role of the European Documentation Centre hosted in the library, and review its content. This mission will also be the subject of my dissertation. Therefore, I would need to know more about your use of the European documentation, even if you don't use the European Documentation Centre.

I thank you for the help you may provide,

Best regards,

Delphine Reveillac.

1 – Do you make any use of the European Documentation Centre (EDC) in the Law & Europa Library ?

Yes No

If the answer is “no” go ahead to question 6.

2 – What kind of documentation do you consult ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Official Journal | <input type="checkbox"/> Court of Auditors |
| <input type="checkbox"/> European Court Reports | <input type="checkbox"/> Press releases |
| <input type="checkbox"/> COM documents | <input type="checkbox"/> Journals (European Voice, European Economy...) |
| <input type="checkbox"/> Bibliographies | <input type="checkbox"/> Booklets and pamphlets |
| <input type="checkbox"/> Statistics | <input type="checkbox"/> Studies |
| <input type="checkbox"/> Reports | <input type="checkbox"/> Books and other non-official documentation |
| <input type="checkbox"/> Treaties | |

Others (please specify):

3 – Do you consult material that is not law-related ?

No Yes (please specify) :

4 – What period are you interested in?

- Present
- 2000s
- 1990s
- 1980s
- 1970s
- Before 1970

5 – Is there any material you find particularly useful ?

6 – Why don't you use the EDC ?

- I find all the information I need on the web
- I can't find what I need in the EDC
- I am not aware of the EDC
- I do not understand the way the material is organised
- Other (please specify) :

7 – Is there some material you would like the EDC to have or a service you would like the EDC to offer ?

8 – Is there anything you want you want to say about the EDC ?

Click on the following button to send your questionnaire

Send

Thank you for your cooperation !

Annexe n°4 : guide de désherbage des collections européennes à l'attention du personnel

Guide for EDC's weeding

What is part of the EDC?

To draw the line between Europa collections, and EDC (European Documentation Centre) collections:

- Europa collections: mostly books and folios that have been bought by the library, not necessarily EU-related, concern member states of Europa (their history, internal politics and economy...).
- EDC collections: documents sent by EU institutions or other satellite organisations, concern the EU altogether, or when it concerns a member state it's about its relation with EU.

The former Europa Library didn't make this distinction so most of the EDC collections have been merged with books bought by the library. As a consequence what is now called "EDC" in room 271 are only the core collection of periodicals and reference books of the EDC, together with the most recent documentation sent by the European Commission that have not been catalogued or sorted yet. However this guide applies to both EDC and Europa collections.

I suggest to attribute a letter to each document, therefore we can sort a list of each category in an excel file. Each letter would correspond to a degree of interest:

A	Important, to keep for sure
B	May be important but available either elsewhere or online, we need help to make a decision
C	Seems not to be important, but not available anywhere in Edinburgh or online, we need help to make a decision
D	Not important and available elsewhere, to withdraw for sure

Criteria :

- **Available online:** most of the official documentation is now available online; still we can't entirely rely on websites and databases. The earlier documents are often not available in full text as the digitization process is not complete, and gives priority to more recent documents. You will find in this document a table of the main websites.
- **Law-related:** the EDC is specialized in law, so we have to keep every law-related text,

especially official text, because only paper has a legal value (but will certainly change soon). Every specific subject that is not law should not be in the A category, it may be important but not to our current users. For instance a paper about social policy or research, even part of the official documentation, may not be kept.

- **Research level:** every document for the general public should be put in C or D category, the EDC has to provide information for external public, but only for people with “in-depth information demand” (e.g. professionals such as teachers or lawyers). We don't need to keep general public information.
- **Extra copies and redundant texts:** some material is redundant or is available in several copies; we may not need to keep all of them (category B or D). For instance some documents are in both French and English version (e.g. *General Report, European Court Report*), we can withdraw the French version as long as its legal authority doesn't prevail on the English version.
- **Obsolescence:** this concerns books on general topics (e.g. *Europe de demain, 1968*) which content is too old to be useful, promotional pamphlets or folios about EU institutions or programs, or catalogues of publications. The current pamphlets which are not law-related are to be withdrawn one or two years after they arrived. Pamphlets which are law-related or which concern Human Rights should be kept unless they are available online.
- **Incomplete collections:** some serials in EDC collections are incomplete, with a lot of gaps, if those gaps concern more than a third of the collection, it may be not worth keeping it as it would be confusing for users and detract the visibility of the collection.
- **Available elsewhere:** the NLS has a collection of European documentation, you can check on their OPAC for a specific document, especially periodicals. The EDC in Glasgow is a depository for Council material; they have kept a lot of documentation and up to now haven't withdrawn anything. For instance *The sittings* (of European Parliament) is a periodical who doesn't seem to be very interesting except for historical purpose (published in the 70s), moreover we already have another periodical summarizing the parliament debates. In this case we can rely on the NLS collection: our users are unlikely to ask for it but if it happens, we can redirect them to the NLS.
- **Loan/consultation statistics:** in case you would be tempted to withdraw documents you know no-one has read for years, you have to know it could be the only documents

available in all Scotland on a specific topic. Moreover a lot of documents are for consultation only and have no statistics. Documents in the cupboards have obviously never been consulted since staff didn't necessarily know there were here.

Current documentation :

The current documentation needs to be sorted a year or two after we received it. Pamphlets targeted to students concerning specific programs (research grants, Erasmus, Volunteering...) should be available at the entrance of the library so everyone can consult them and take them.

We can get rid of the pamphlets available online.

We only keep documents concerning law and human rights, the other ones can be either recycled or given to other libraries (e.g. documents about sciences, agriculture, social policy...).

Continuation of the weeding :

- **Documents to be deleted in the Annexe Library:**
 - *Publications and documents of the EC*
 - *Recent publications on the EC*
- **Documents/records to be deleted in the Europa library:** these documents are either in the locations indicated between brackets or they may be records without documents (documents have been withdrawn or lost...). I have left a red file where you can find the printed screen of all the records problems.
 - *Fact sheets on the European Parliament and the activities of the European Community* (Europa-Res [P], E 424 EUR)
 - *European Investment Bank 1958-1968* (Europa-Gen, E 427 EUR)
 - *Annual report : Synopsis of the work of the Court of Justice and of the Court of First Instance of the European Communities* (Europa-Ref [P], E 425 COU)
 - *Impact of the European Parliament on Community policies* (Europa-Gen [P], E 424 EUR)
 - *Europe after Maastricht. Second report* (Europa-Gen [P], E 422 GRE)
 - *Recueil de Jurisprudence de la Cour Européenne* (french version of the *European Court reports*)

- **Documents from upstairs to be moved down to the room 271:** the location is to be changed into “Europa-Ref” with a note “‡z EDC room 271” in the tag 852 in the holding record.
 - *European bulletin*
 - *Debates of the parliament*
 - *Europolitics* (continues *European Information*, the location has already been changed)
- **Periodicals split in the Europa Library (Europa-Gen) sequence:** some of the books and pamphlets in the Europa sequence are actually periodicals, for instance the periodical called « Etudes » or in english « Studies », available on line on EU-Bookshop. We need to know if we want to have them gathered in one place.

Locations :

Here are the different locations of European documentation (all “Europa-Gen” is upstairs):

Location	Record	Type of document
Europa-Ref	852 ‡z EDC room 271	Periodicals, guides, treaties, reference books
Europa-Ref	852 ‡z Law & Europa library - Store	European parliament: working papers, list of members, old periodicals; economic papers
Europa-Gen	Shelfmark: E (Pam) ...	Pamphlets
Europa-Gen	Shelfmark: E (Fol) ...	Folios
Europa-Gen	Shelfmark: E ...	Books

Main websites useful to check a document's online availability

Europa : official website with many subdivisions, the documents available are often recent (2000s)	http://europa.eu/documentation/index_en.htm
EU Bookshop : large amount of documents (books, folios, pamphlets), you can search by catalogue number (e.g. CL-NA-17-684-EN-C)	http://bookshop.europa.eu/en/home/
EUR-Lex : for any law text, including preparatory acts and parliamentary questions	http://eur-lex.europa.eu/en/index.htm
Curia : case-law of the Court of Justice, General Court, and Civil Service Tribunal	http://curia.europa.eu/jcms/jcms/j_6/
PRE-Lex : major stages of the decision-making process between the Commission and the other institutions	http://ec.europa.eu/prelex/apcnet.cfm?CL=en
European Parliament register of documents: large amount of documents produced by the EP, including working papers.	http://www.europarl.europa.eu/RegistreWeb/search/advanced.htm?language=EN
Council of the European Union public register: working papers, regulations, reports	http://www.consilium.europa.eu/documents/access-to-council-documents-public-register?lang=en
Dorie : archives of the Commission concerning institutional issues, internal working documents (including green and white papers)	http://ec.europa.eu/dorie/search.do?locale=en&reset=true
Cordis : for research and development documents	http://cordis.europa.eu/archive/home_en.html
European Court of Human Rights (ECHR): they provide access to their publications, journals, statistics, reports and information notes. The website has several different search portals.	http://www.echr.coe.int/echr/homepage_en
ECLAS : European Commission Libraries catalogue, useful to find references of a text, yet doesn't give access to full text	http://ec.europa.eu/eclas/F
Archidok : studies, working papers, reports, SEC-documents (grey literature) published in 2000 and later	http://www.archidok.eu/search/search-a/
Archive of European Integration (AEI): research materials on the topic of European integration and unification, independently-produced research materials and official EC/EU documents.	http://aei.pitt.edu/

! *European institutions don't seem to have a common digitalization policy: when you are looking for a document you should check at least two different websites. For instance if you are looking for the Annual report of the European Court of Justice, you should check Curia and EU Bookshop.*

! *If you find a document in EU Bookshop you need to download the PDF file and check it: sometimes only the cover has been digitized.*

! *Sometimes it's easier to just "Google" the title then you find the proper link, but if you don't find a document on Google it doesn't mean it doesn't exist somewhere else on the web...*

**Annexe n°5 : extrait du tableau de
travail sur les documents
fondamentaux du CDE**

EDC – Core collections

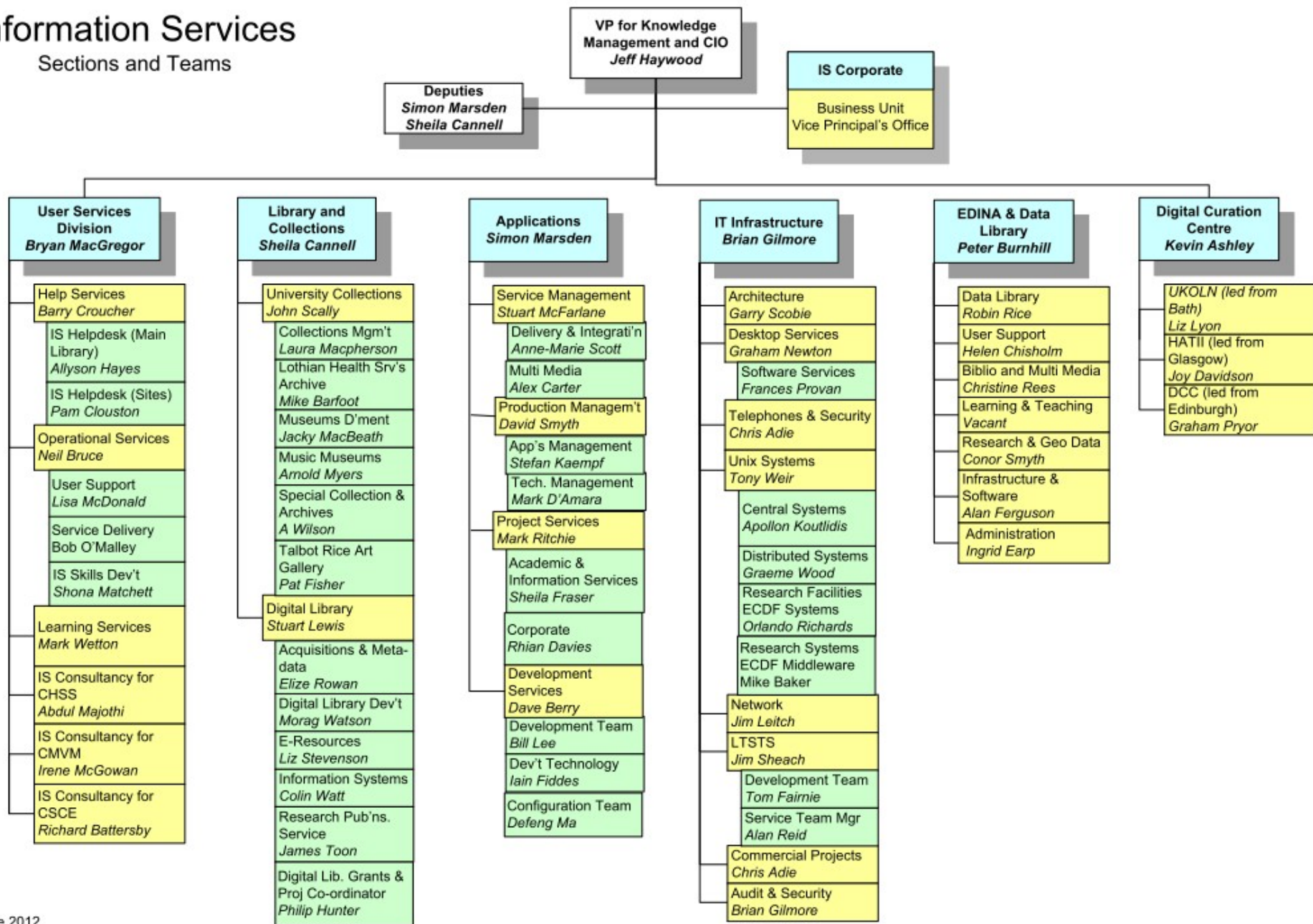
<p>Official Journal of the European Union</p> <p>Metres of shelving: 78 + 7 for the Parliament Debates</p>	<p>L (Legislation) & C (Information and Notices) If this becomes acceptable to Law Courts electronically and if the EU stops print publication is it worth keeping old unused print volumes? The EUR-Lex does not have any hierarchy whereas CDs have, but do the users care? Include European Parliament's adopted texts (C series).</p>	<p>Print: 1973 onward Electronic: EUR-Lex (full text from 1998 onwards). CD: from 2001 to 2011 included</p>
	<p>S Tenders The TED's CDs are to withdraw together with any paper record : the TED website has all the tenders digitalized and access is easier than on CDs.</p>	<p>Electronic: TED CD: from 2008 to 2012 but plenty are missing</p>
	<p>CE = Annex Debates of the Parliament CDs withdrawn: the collection was not comprehensive and EUR-Lex, EU Bookshop, and Europarl websites archive the debates. This documents contains all the parliament session including interventions : all the sentences heard during the session (which are not developed in the OJC) , but not the texts adopted.</p>	<p>Print: 1960-May 1999 (in English from Dec. 1972). Electronic from 1994 to 2004 : http://www.europarl.europa.eu/activities/archives/staticDisplay.do?id=120&language=EN from 2001 onward: http://www.europarl.europa.eu/RegistreWeb/search/advanced.htm?language=EN EUR-Lex : full text since 2001 EU Bookshop: full text since 1973. CD: from 1999 to 2008 but plenty are missing</p>
<p>European Commission material</p>	<p>Recent publications of the EC/EU Monthly bibliography. Compiled in <i>Recent publications on the European Union received by the Library</i>. To withdraw: incomplete collection, archives not needed, and available online anyway.</p>	<p>Print: 1978-1985, 1993-1997, with gaps in the year 1996. Electronic: on EU Bookshop since 1967 (<i>Recent publications on the European Union received by the Library</i>).</p>
	<p>Results to the business survey Can be withdrawn</p>	<p>Print: 1986-June 1996. Electronic: online on EU Bookshop since 1978</p>
	<p>Bulletin of the European Union</p> <p>Metres of shelving: 6</p>	<p>Print: 1958-2005 Electronic: from 1996 to 2009 on http://europa.eu/generalreport/fr/rgset.htm</p>

European Parliament material	European Parliament Information - The sittings / EP News Cupboard r.271: Monthly summary of the debates.	Print: 1975-1979 (The sittings) available at the NLS? (to check) 1979 onwards (EP news). Electronic: EP news from 1992 onwards in full text on EU Bookshop.
	The Week Report of the parliament debates. To keep. Not to mistake for <i>The Week</i> , another journal about the impact of Community policy in UK. (3 boxes)	Print: 1982-1992 Electronic: full text available since 2000 on EU Bookshop
	Briefings Summarizes the forthcoming agenda including reports to be debated and questions to be asked. (2 boxes) Withdraw: not worth keeping as it summarizes future agendas (<i>The Week</i> has a more interesting content).	Print: 1983-1995 Electronic: full text available since 2000 on EU Bookshop
	Texts adopted Resolution, proposals, and decisions of the European parliament. Cupboard r.271 To withdraw (published in the OJC) Don't appear in the OPAC. (3 boxes)	Print: 1985-1989 (check upstairs), published in OJ C series. Electronic: 2002 onwards available on http://www.europarl.europa.eu/RegistreWeb/search/ Fully available on EUR-Lex, the full text is not available for the oldest texts, but reference to OJ is given.
	Task Force "Enlargement" and "Intergovernmental conference" Not catalogued. EP working documents (2 boxes)	Print: 1996, 1998, 1999 Electronic: no
	Other working papers	Print: incomplete collection Electronic: EU Bookshop or Europarl
Council of Europe	European Treaties Conventions with amendments. Content is in the OJ but here all the conventions are put together and it may be quite useful	Print: 1949-1998 (2 volumes)
European Central Bank	European Investment Bank annual report can be withdrawn, online version available.	Print: 1997-1999 CD: 1995-1998 Electronic: full text on EU Bookshop since 1974.
European Ombudsman	Pamphlets deleted	Electronic : EU bookshop
European Court Metres of shelving: 19 (French version)+19,5 (English version)	European Court reports Only the language in which the case is heard is considered the 'authentic' version. withdraw at least French version	Print: English and French Electronic: http://curia.europa.eu/jcms/jcms/j_6/

Annexe n°6 : organigramme du Service Information de l'université d'Édimbourg

Information Services

Sections and Teams



Résumé :

Le Centre de Documentation Européenne de la *Law & Europa Library* de l'université d'Édimbourg est composé d'un fonds vieillissant qui ne correspond plus aux pratiques des chercheurs et des étudiants. La mise en place d'une politique de désherbage s'avère nécessaire et appelle à une redéfinition des missions du centre, afin que celui-ci s'intègre mieux à la bibliothèque.

Mots clés :

Centre de Documentation Européenne

Désherbage

Documentation européenne

Bibliothèques universitaires

Royaume-Uni

Politique documentaire

Publications officielles